

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**



ZAMBIE

DOCUMENT DE STRATÉGIE PAR PAYS 2002-2004

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS PAYS
NORD, EST & SUD (ONCF)

MAI 2003

TABLES DES MATIÈRES

	Page
Résumé	i-iii
I. <u>INTRODUCTION</u>	1
II. <u>ÉVOLUTIONS RÉCENTES</u>	2
2.1 Situation politique	2
2.2 Évolutions macroéconomique, sectorielle et structurelle	3
2.3 Climat des affaires dans le secteur privé	7
2.4 Évolution de la pauvreté	8
2.5 Thèmes transversaux	9
2.6 Principales contraintes à la croissance durable et à la réduction de la pauvreté	12
2.7 Potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté	13
III. <u>STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ</u>	14
3.1 Principaux éléments du programme d'action du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté	14
3.2 Évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté	15
3.3 Défis et risques	18
3.4 Partenariat stratégique	19
IV. <u>PROGRAMME D'AIDE DU GROUPE DE LA BANQUE</u>	21
4.1 Évaluation de la stratégie antérieure	21
4.2 Portefeuille du Groupe de la Banque et gestion du portefeuille	23
V. <u>STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE</u>	26
5.1 Stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque	26
5.2 Risques liés à la stratégie du Groupe de la Banque	29
5.3 Scénarios de prêts	30
5.4 Activités de financement des instruments autres que les prêts	30
5.5 Cofinancement et mobilisation des ressources extérieures	30
5.6 Suivi des résultats	30
5.7 Questions devant l'objet de dialogue	31
VI. <u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	33
6.1 Conclusions	33
6.2 Recommandations	33

ENCADRÉS

1. Principales caractéristiques de la Zambie
2. Vers la réalisation des objectifs de développement du millénaire
3. Soutien des donateurs par secteur
4. Processus de participation à l'élaboration du DSP

ANNEXES

1. Opérations du Groupe de la Banque (en cours)
2. Indicateurs socioéconomiques comparatifs
3. Carte géographique de la République de la Zambie
4. DSP Zambie 2002-2004 : Matrice stratégique
5. Indicateurs macroéconomiques
6. Comptabilité nationale (prix courants)
7. Comptabilité nationale (prix constants)
8. Finances du Gouvernement central
9. Situation monétaire
10. Balance des paiements
11. Besoins de financements extérieurs

LISTES DES TABLEAUX

1. Projets et programmes approuvés par le Groupe de la Banque 1999-2001
2. Scénarios de prêt

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAC	:	Anglo American Corporation
ACDI	:	Agence canadienne de développement international
ASIP	:	Programme d'investissement du secteur agricole
BAD	:	Banque africaine de développement
BEI	:	Banque européenne d'investissement
CDC	:	Commonwealth Development Corporation
CDF	:	Cadre général de développement
CEP	:	Cellule d'exécution du projet
CFD	:	Caisse française de développement
COMESA	:	Marché commun pour l'Afrique orientale et australe
CPA	:	Évaluation de la performance par pays
CSO	:	Office central de la statistique
DANIDA	:	Agence danoise de développement international
DBSA	:	Banque de développement de l'Afrique australe
DBZ	:	Banque de développement de la Zambie
DfID	:	Département pour le développement international
DSP	:	Document de stratégie par pays
FAD	:	Fonds africain de développement
FASR	:	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FAT	:	Fonds d'assistance technique
FINNIDA	:	Agence finlandaise de développement international
FMI	:	Fonds monétaire international
FND	:	Fonds nordique de développement
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GIDD	:	Division Femme et développement
IIB	:	Investissement intérieur brut
JICA	:	Agence nipponne de coopération internationale
MFS	:	Mécanisme de financement supplémentaire
NEPAD	:	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NFT	:	Normes fondamentales du travail
NORAD	:	Agence norvégienne de développement international
NPRAP	:	Plan national d'action de réduction de la pauvreté
ODM	:	Objectifs de développement du millénaire
ONG	:	Organisation non gouvernementale
OPEP	:	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSC	:	Organisations de la société civile
PAS	:	Programme d'ajustement structurel
PIB	:	Produit intérieur brut
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	:	Pays pauvres très endettés
PIS	:	Programmes d'investissements sectoriels
PSRP	:	Programme de réforme du secteur public
RAP	:	Rapport d'achèvement de projet
RAPP	:	Revue annuelle de la performance du portefeuille
RIFF	:	Forum de facilitation de l'intégration régionale
SADC	:	Communauté de développement de l'Afrique australe
SFI	:	Société financière internationale
SFTA	:	Appui à la transparence budgétaire

SIDA	:	Agence suédoise de développement international
SIDA	:	Syndrome immunodéficientaire acquis
UC	:	Unité de compte
UE	:	Union européenne
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	:	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH	:	Virus d'immunodéficience humaine
WASHE	:	Eau, Assainissement et Éducation à la santé
ZCCM	:	Zambia Consolidated Cooper Mines
ZCI	:	Zambia Cooper Investment Limited
ZESCO	:	Société zambienne de distribution d'électricité
ZMM-GT	:	Triangle de la croissance Zambie-Malawi-Mozambique)
ZNFU	:	Syndicat agricole de la Zambie
ZNOC	:	Société pétrolière nationale de la Zambie)
ZPA	:	Agence zambienne de privatisation

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES
(mai 2003)

1 UC = 4908,04 kwacha
1 dollar EU = 3546,50 kwacha

Résumé

Introduction

1. Le 1^{er} décembre 1999, les Conseils d'administration ont approuvé le Document de stratégie par pays (DSP) pour le programme de prêt 1999-2001 (FAD-VIII), et ont, à cette occasion, félicité la Direction pour la stratégie d'intervention retenue, tout en lui recommandant de veiller à son application effective. La mise en œuvre du DSP avance d'une manière satisfaisante. En avril 2002, la Zambie a finalisé son Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), qui est devenu le cadre dans lequel s'inscrit son action en matière de lutte contre la pauvreté. Le présent DSP est ancré dans ce DSRP.

Évolutions récentes

2. Dotée d'une société civile dynamique et d'un système multipartite stable, la Zambie a réussi sa transition politique en 2001. Pourtant, les élections présidentielles et législatives de 2001 n'étaient pas à l'abri de tout risque de dérapage, dès lors que se posait la question de savoir si la constitution du pays devait être amendée pour permettre au Président en exercice de briguer un troisième mandat. L'opposition a su contrecarrer ce projet, et des élections se sont tenues en décembre 2001, d'où sont sortis un nouveau président et un nouveau parlement.

3. La croissance du PIB réel de la Zambie s'est établie à 3 % en 2002, 5,2 % en 2001 et 3,5 % en 2000, soit une progression par rapport aux 2,4 % enregistrés en 1999, et à un recul de 2 % intervenu en 1998. Cette croissance tendancielle positive s'explique par des conditions climatiques relativement favorables qui ont permis d'augmenter la production agricole et d'améliorer les performances des secteurs industriel et touristique. De trois chiffres au milieu des années 90, le taux d'inflation a été ramené à 30,1 % au plus depuis 1999. Les plus fortes baisses du taux d'inflation ont été réalisées grâce à des contrôles budgétaires plus stricts et à une gestion prudente des finances publiques. Cependant, l'objectif d'un taux d'inflation à un seul chiffre n'a pas encore été atteint.

4. En 2002, le stock total de la dette extérieure de la Zambie s'élevait à 6,5 milliards de dollars EU, avec un lourd ratio service de la dette/exportations d'environ 37 % et un ratio dette/exportations d'environ 663 %. Pendant la période 1999-2002, le gouvernement a continué d'appliquer sa principale stratégie consistant à rembourser intégralement les obligations venues à échéance, comme moyen de prévenir l'augmentation du stock de la dette extérieure. Il a également mis en place le Système intégré de gestion des informations financières (IFMIS) au Ministère des Finances et du Plan pour améliorer la gestion de la dette. À moyen terme, l'allègement de la dette est appelé à jouer un rôle majeur dans la réduction de la dette extérieure, au fur et à mesure que le pays bénéficiera de concours de l'Initiative PPTE. Après avoir atteint le point d'achèvement (fin 2003) et obtenu l'allègement intégral de sa dette au titre de l'Initiative PPTE, la Zambie verra son endettement revenir à des niveaux soutenables, avec des ratios de dette/exportations et service de la dette/exportations n'excédant pas 150 % et 15 % respectivement. Jusqu'à présent, la Zambie a scrupuleusement respecté les seuils de déclenchement de l'Initiative PPTE, notamment l'achèvement du DSRP, la création d'un secrétariat chargé de la lutte contre le HIV/SIDA, et la réalisation des conditions de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI.

Évolution de la pauvreté

5. L'enquête de suivi de 1998 sur les conditions de vie fait ressortir une aggravation constante de la pauvreté en Zambie augmentée, celle-ci étant passée de 69,2 % de la population en 1996 à 73 % en 1998. L'incidence du fléau est plus marquée dans les zones rurales, où elle se situe à 83 %, contre 56 % dans les zones urbaines. En Zambie, le pauvre moyen manque à la fois de revenu monétaire et de moyens de base pour s'alimenter, et n'a guère accès aux services sociaux élémentaires, notamment l'eau potable et l'assainissement dans les régions rurales et péri-urbaines. Les efforts de lutte contre la pauvreté dans le pays sont entravés par plusieurs facteurs, au nombre desquels figurent la faiblesse de la croissance économique, de fortes inégalités de revenu, l'insuffisance des filets de sécurité sociale, et l'épidémie du VIH/SIDA.

DSRP du Gouvernement

6. Le DSRP du gouvernement présente une stratégie multisectorielle intégrée pour la réduction de la pauvreté sur la période 2002 - 2004, et les interventions prévues dans les principaux secteurs de la macroéconomie : agriculture, industrie, tourisme, mines, éducation, santé, eau et assainissement, énergie, transport, communications, et routes. Il énonce également des mesures intéressant les thèmes transversaux : le VIH/SIDA, le genre, l'environnement, et la gouvernance. S'agissant de la gouvernance, l'accent sera mis sur i) la décentralisation et la démocratisation de la prise de décision ; ii) la gestion rationnelle, équitable et transparente des ressources publiques ; et iii) le renforcement de la sécurité et la garantie de la justice pour tous. Une politique de tolérance zéro en matière de corruption est l'un des principaux piliers du programme de bonne gouvernance inscrit dans le DSRP. La politique de décentralisation définira, en termes pratiques, l'étendue et les limites des compétences du gouvernement central, des administrations provinciales, des collectivités locales/conseils et autres parties prenantes.

7. Élaboré selon une approche participative qui en fait le fruit apprécié de l'effort collectif de toutes les parties prenantes, le DSRP comporte de bonnes stratégies de réduction de la pauvreté à moyen terme. Il reconnaît et attribue des rôles et des avantages à toutes les parties prenantes, avec une préoccupation particulière pour les groupes marginalisés que sont les femmes, les enfants, les orphelins et autres groupes vulnérables. Il intègre le secteur privé dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et identifie l'industrie, le tourisme et les infrastructures comme les principaux domaines dans lesquels ce secteur serait un catalyseur de développement, tout en reconnaissant que l'État a un important rôle à jouer en créant un climat propice à travers la réforme du cadre juridique et réglementaire et la promotion des investissements. Les programmes articulés dans le DSRP sont tout à fait en phase avec les objectifs de développement du millénaire (ODM) et contribueront à leur réalisation dans le pays, s'ils sont bien mis en œuvre. Mais celle-ci est sérieusement menacée par des facteurs inhibiteurs croissants, qui tiennent aux ravages du VIH/SIDA, et au problème des orphelins et des enfants de la rue.

Portefeuille du Groupe de la Banque

8. À ce jour, les engagements du Groupe de la Banque en Zambie, hors annulations, s'élèvent à 548,39 millions d'UC, qui ont servi à financer 35 projets, 5 lignes de crédit, 5 prêts à l'appui des réformes, 4 opérations d'appui institutionnel, 8 études, et 1 opération d'allègement de dette. Les engagements nets comprennent 254,02 millions d'UC (46,3 %) sur les ressources de la BAD, et 294,37 millions d'UC (53,7 %) sur celles du FAD/FAT. Le taux global de décaissement sur le portefeuille du Groupe de la Banque est satisfaisant, à 86,5 %. La performance du portefeuille du Groupe de la Banque s'est progressivement améliorée et, dans l'ensemble, la Zambie jouit, auprès de la Banque, d'une bonne réputation en matière de remboursement de prêts.

Stratégie et programme de prêt

9. L'orientation imprimée à la stratégie de prêt de la Banque est le fruit des consultations menées avec le gouvernement, les autres bailleurs de fonds, les ONG et les organisations de la société civile. Le fil conducteur cette stratégie est la nécessité de se concentrer sur un petit nombre de domaines dans lesquels les interventions du Groupe de la Banque auront le plus grand impact sur le développement. C'est pourquoi, sur le moyen terme, la stratégie du Groupe de la Banque s'articulera autour de la réduction de la pauvreté, l'objectif étant d'améliorer les services sociaux et de stimuler la croissance. Pour améliorer les services sociaux, la Banque appuiera les secteurs de l'eau et de l'assainissement, et les initiatives en faveur de la protection de l'enfance. Pour stimuler la croissance, l'accent sera mis sur l'agriculture. En ce qui concerne les grands principes, la Banque s'emploiera prioritairement à promouvoir les conditions d'une bonne gouvernance économique comme moyen de réaliser les deux objectifs d'amélioration des services sociaux et de stimulation de la croissance. Les thèmes transversaux seront intégrés aux interventions du Groupe de la Banque, et, à cet égard, son attention sera centrée sur le genre, l'environnement, et la lutte contre le VIH/SIDA. La Banque financera aussi des projets viables dans le secteur privé. Le choix de ces secteurs sera fonction du rôle de catalyseur qu'ils pourront jouer dans la promotion de la réduction de la pauvreté, compte tenu des activités complémentaires d'autres bailleurs de fonds dans d'autres secteurs, de l'expérience de la Banque dans le pays et des préférences du gouvernement et de la société civile. La stratégie proposée a reçu l'adhésion sans réserve du gouvernement, des Organisations de la société civile, des ONG et d'autres parties prenantes au cours de la mission sur le DSP.

10. Selon le scénario de référence, l'allocation indicative globale de la Zambie au titre du FAD-IX s'élève à 36,25 millions d'UC, dont 26,46 millions d'UC pour les prêts et 9,97 millions d'UC (27 %) pour les dons. La portion « dons » servira à financer : i) l'intégralité du programme d'appui à la protection de l'enfance ; ii) une partie du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; et iii) des activités de renforcement des capacités dans le secteur agricole. Elle servira aussi à soutenir les volets « VIH/SIDA, genre et environnement » intégrés à toute opération de la Banque. Une fraction pouvant aller jusqu'à 50 % de l'allocation sera utilisée pour financer un prêt à l'appui de réformes, à canaliser soit par le budget ou par la balance des paiements, en fonction de l'évolution de la situation financière du pays. Le programme de prêt selon le scénario de référence est recommandé pour la Zambie.

Recommandation

11. Les Conseils d'administration sont invités à approuver la stratégie de prêt proposée et les secteurs d'intervention indiqués dans le DSP, notamment : le secteur social (eau et assainissement, programme d'appui à la protection de l'enfance). L'allocation indicative de la Zambie s'élève à 36,25 millions d'UC, dont 26,46 millions d'UC pour les prêts et 9,97 millions d'UC (27 %) pour les dons. La Zambie pourrait également bénéficier de concours pouvant aller jusqu'à 50 % de cette allocation, destinés à soutenir une opération de prêt à l'appui de réformes en vue d'encourager la bonne gouvernance économique. Les Conseils sont également invités à prendre note des scénarios de prêt et des seuils de déclenchement proposés, des activités autres que les prêts, et de la proposition d'intervention dans le secteur agricole avec des ressources complémentaires dans le cadre du scénario optimiste.

ZAMBIE
DOCUMENT DE STRATÉGIE 2002-2004

I. INTRODUCTION

1.1 Le présent Document de stratégie par pays (DSP¹) pour la période 2002-2004 analyse la situation politique, économique et sociale récente de la Zambie, et le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) du gouvernement. Il expose également les principaux freins au développement du pays, et les risques qui en découlent par rapport à la mise en œuvre du DSRP. À partir de cette analyse, il articule une stratégie de prêt à moyen terme pour le Groupe de la Banque.

1.2 Ce DSP a été rédigé à partir d'informations recueillies auprès du gouvernement zambien, dans divers documents de la Banque, et auprès de plusieurs autres sources. Les principales sources d'informations sont : le Document de stratégie de réduction de la pauvreté, 2002-2004, des rapports annuels de la Banque de Zambie (années diverses), Rapport économique de la République de la Zambie (plusieurs sources), Discours sur le budget, 2001 et 2002, et Profil de gouvernance pays pour la Zambie (2002). Parmi les autres sources figurent les informations recueillies au cours de la mission de préparation du DSP (juin 2002) et de la mission de dialogue sur le DSP (avril 2003), qui ont l'une et l'autre donné lieu à des consultations approfondies avec le gouvernement, les organisations de la société civile, les bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes.

1.3 Le DSP pour le programme de prêt 1999-2001 (FAD-VIII) a été approuvé par les Conseils le 1^{er} décembre 1999 ; à cette occasion, ceux-ci ont félicité la Direction pour la stratégie d'intervention retenue, mais lui ont recommandé de veiller à son application effective. Le DSP a fait l'objet d'une mise à jour en 2000, qui a maintenu la même stratégie de prêt. La mise en œuvre du DSP avance d'une manière satisfaisante (voir le détail à la section 4.1). En avril 2002, la Zambie a finalisé son DSRP qui est devenu le cadre dans lequel s'inscrit son action de lutte contre la pauvreté, et le présent DSP est ancré dans ce DSRP, dont la période d'application (2002-2004) coïncide avec la sienne.

¹ Le précédent DSP a approuvé en 1999 pour la période de prêt 1999-2001.

Encadré 1 : Principales caractéristiques de la Zambie

Des projections fondées sur des estimations à la mi-1998 de la Direction centrale de la statistique et sur le recensement effectué de 1990 situent la population de la Zambie à environ 11 millions d'habitants en 2002. La croissance démographique moyenne du pays s'est stabilisée à 3 % pendant la période 1990-1995, et devrait, d'après les prévisions, s'établir à 2,1 % sur la période 1995-2010. La population devrait atteindre 11,7 millions d'habitants à l'horizon 2010, avec un taux de dépendance élevé. L'urbanisation est tellement rapide que près de 56 % de la population vivent en ville.

La Zambie a accédé à l'indépendance en 1964. C'est un État unitaire avec un régime de type républicain ; elle compte 9 provinces et 72 districts, ainsi que près de 73 groupes ethniques. Depuis l'indépendance, la Zambie jouit d'une paix et d'une stabilité politique relatives. Les luttes pour le pouvoir et la succession au pouvoir ont été remarquablement pacifiques. Le pays a connu successivement trois présidents : M. Kenneth Kaunda, qui l'a conduit à l'indépendance, M. Frederick Chiluba qui a accédé au pouvoir en 1991 et M. Levy Mwanawasa en 2001.

Le niveau de la pauvreté en Zambie est très élevé, quelque 73 % de la population étant touchés par le fléau. L'ampleur de la pauvreté se reflète dans les faibles indicateurs sociaux du pays, avec une espérance de vie à la naissance qui se situe à pas plus de 37 ans, essentiellement en raison de la pandémie du VIH/SIDA. Le taux de mortalité infantile est élevé, à 109 pour 1 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est d'environ 20 pour cent, à 197 pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de scolarisation au primaire est tombé de 95 % en 1985 à environ 88 % depuis 1996, tandis que le taux de scolarisation au secondaire s'établissait à 29 % en 1996, comparé à une moyenne de 58 % pour l'Afrique. Le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement laisse à désirer, surtout dans les zones péri-urbaines, où seulement 44 % de la population ont accès à l'eau potable et 10 % aux services d'assainissement.

II. ÉVOLUTIONS RÉCENTES

2.1 Situation politique

2.1.1 Depuis 1991, date à laquelle la Zambie est devenue un État démocratique pluraliste, le pays a subi des transformations politiques et économiques majeures. D'État à parti unique dans lequel les valeurs de transparence, d'obligation de rendre des comptes, de droits de l'homme et de liberté, de concertation et de participation, n'avaient guère droit de cité, le pays a progressivement reconnu et adopté les principes de constitutionnalisme, d'État de droit, de pluralisme politique, de démocratie participative, de transparence et d'obligation de rendre des comptes. Dotée d'une société civile dynamique et jouissant d'un pluralisme politique stable, la Zambie a réussi les transitions politiques en 1991, 1996 et plus récemment en 2001. Pourtant, les élections présidentielles et législatives de 2001 n'étaient pas à l'abri de tout risque de dérapage, dès lors que se posait la question de savoir si la constitution du pays devait être amendée pour permettre au Président en exercice de briguer un troisième mandat. L'opposition a su contrecarrer ce projet, et des élections se sont tenues en décembre 2001, d'où sont sortis un nouveau président et un nouveau parlement.

2.2 Évolutions macroéconomique, sectorielle et structurelle

2.2.1 **Évolution macroéconomique :** La croissance du PIB réel s'est établie à 3 % en 2002, 5,2 % en 2001 et 3,5 % en 2000, soit une progression par rapport aux 2,4 % enregistrés en 1999, et à un recul de 2 % en 1998. Cette croissance tendancielle positive s'explique par des conditions climatiques relativement favorables qui ont permis d'augmenter la production agricole et d'améliorer les performances des secteurs industriel et touristique. Les fluctuations des taux de croissance sont attribuables aux conditions climatiques pour ce qui est de l'agriculture. De trois chiffres au milieu des années 90, le **taux d'inflation** a été ramené à 30,1 % au plus depuis 1999, soit 26,7 %, 18,7 %, 30,1 % et 20,6 % en 2002, 2001, 2000 et 1999 respectivement. Les plus fortes baisses du taux d'inflation ont été réalisées grâce à des contrôles budgétaires plus stricts et à une gestion prudente des finances publiques. Cependant, l'objectif d'un taux d'inflation à un seul chiffre n'a pas encore été atteint, en raison de la croissance rapide de la masse monétaire liée dictée par les besoins du service de la dette intérieure. Sur le front de la gestion des finances publiques, la Zambie a préservé les acquis de ces dernières années, et maintenu le déficit budgétaire à des niveaux bas, le solde primaire des comptes intérieurs ayant accusé un déficit de -0,9 % du PIB en 2002, tandis que les projections font état d'un excédent de plus de 1,4 % et 2,5 % en 2003 et 2004 respectivement.

2.2.2 **Dettes :** En 2002, le stock total de la dette extérieure de la Zambie s'élevait à 6,5 milliards de dollars EU, avec un lourd ratio service de la dette/exportations d'environ 37 % et un ratio dette/exportations d'environ 663 %. Pendant la période 1999-2002, le gouvernement a continué d'appliquer sa principale stratégie consistant à rembourser intégralement les obligations venues à échéance, comme moyen de prévenir l'augmentation du stock de la dette extérieure. Il a également mis en place le Système intégré de gestion des informations financières (IFMIS) au Ministère des Finances et du Plan pour améliorer la gestion de la dette. À moyen terme, l'allègement de la dette est appelé à jouer un rôle majeur dans la réduction de la dette extérieure. Il convient de rappeler, à cet égard, qu'en avril 1999, le Club de Paris a accordé la Zambie un allègement de dette sous forme d'annulations et de rééchelonnements qui s'élèverait à 1,06 milliard de dollars EU sur les échéances allant du 31 mars 1999 au 31 mars 2003.

2.2.3 En outre, la Zambie a atteint le point de décision en décembre 2000 et commencé à bénéficier d'un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE en janvier 2001. À cette même date, le Groupe de la Banque avait approuvé la participation de la Zambie à l'Initiative PPTE (tout comme la Banque mondiale et le FMI), et le total de l'allègement attendu de cette Initiative par le pays est estimé à environ 2,5 milliards de dollars EU, dont à peu près 146 millions de dollars EU en valeur actuelle nette de 1999 accordés par le Groupe de la Banque. Après avoir atteint le point d'achèvement (fin 2003) et obtenu l'allègement intégral de sa dette au titre de l'Initiative PPTE, la Zambie verra son endettement revenir à des niveaux soutenables, avec des ratios de dette/exportations et service de la dette/exportations n'excédant pas 150 % et 15 % respectivement. Jusqu'à présent, la Zambie a scrupuleusement respecté les seuils de déclenchement de l'Initiative PPTE, notamment l'achèvement du DSRP, la création d'un secrétariat chargé de la lutte contre le HIV/SIDA, et la réalisation des conditions de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). La mise en œuvre du programme PPTE en Zambie implique la participation de toutes les parties prenantes. Les secteurs éligibles au financement sur les ressources issues de l'Initiative PPTE sont choisis d'un commun accord entre les bailleurs de fonds, le

gouvernement, la société civile et les ONG. Le gouvernement publie des tableaux (mensuels) et des rapports annuels sur les ressources PPTTE reçus et utilisés. Des missions de la Banque examinent ces tableaux et ces rapports et conseillent le gouvernement sur la gestion de ces fonds.

2.2.4 Réforme du secteur public et décentralisation : Depuis l'an 2000, le gouvernement exécute son Programme de réforme du secteur public (PSRP) destiné à doter la fonction publique des capacités voulues pour gérer et mettre en œuvre des réformes dans les domaines de la prestation de services, de l'allocation de ressources et de la formulation de politiques. Ce programme est articulé avec celui de la décentralisation qui a été conçu pour renforcer la participation des citoyens ordinaires au processus de développement et la délégation de pouvoirs budgétaires et administratifs aux démembrements inférieurs de l'État (provinces et districts). Cependant, la mise en œuvre du DSRP continue de marquer le pas ; quant au programme de décentralisation, son décollage en termes pratiques se fait encore attendre, et constituera un des principaux défis auxquels seront confrontés les pouvoirs publics sur le moyen terme.

2.2.5 Privatisation : La Zambie exécute un vaste programme de privatisation dont le point d'orgue a été le succès mémorable remporté en 2000 en débloquant la privatisation, jusqu'alors dans l'impasse, de la Zambia Consolidated Cooper Mines (ZCCM), et en vendant ses principaux actifs. Elle est allée plus loin en privatisant d'autres actifs figurant dans le portefeuille de l'Agence zambienne de privatisation (ZPA), portant ainsi le nombre des entités cédées à 246, sur un portefeuille total de 276. La vente des mines a ouvert des perspectives plus prometteuses pour l'amélioration de la croissance à moyen terme. Mais cet optimisme a fait place au désarroi au début de 2002, lorsque la Anglo American Corporation (AAC), le principal investisseur dans les mines, a annoncé son intention de se désengager de l'exploitation minière en Zambie, bien que la Société financière internationale (SFI) et la Commonwealth Development Corporation (CDC) continuent d'investir dans le secteur. Le désengagement programmé de la AAC est une mesure dictée par les forces du marché, qui appelle un ajustement à court terme et a des implications structurelles à long terme sur l'économie. À court terme, la Zambie se doit de maintenir les mines à flot, faute de quoi, sa balance des paiements risque de se détériorer si les recettes du cuivre venaient à baisser. Le gouvernement est parvenu à une entente avec l'AAC, aux termes de laquelle les mines resteront en activité pendant qu'il recherchera d'autres solutions pour les faire fonctionner. À long terme, le pays se doit de diversifier sa base d'exportation afin de réduire son excessive dépendance actuelle à l'égard du cuivre (voir section 2.7.1).

Évolution sectorielle

2.2.6 Éducation : Le système éducatif se caractérise par des déficiences aux niveaux primaire, secondaire et supérieur, dues essentiellement à l'insuffisance du nombre d'enseignants et du matériel didactique, surtout dans les zones rurales, et au faible taux de rétention, entre autres facteurs. Le taux d'alphabétisation des adultes (chiffres de 1997) ne dépasse pas 24,9 %, dont 16,7 % pour les hommes et 32,5 % pour les femmes. Le taux de scolarisation au primaire est tombé de 95 % en 1985 à environ 88 % en 1996 à cause de l'augmentation des coûts et du problème du VIH/SIDA, tandis que le taux de scolarisation au secondaire était de 29 % en 1996, contre 58 % pour l'Afrique. L'accès à l'enseignement primaire est particulièrement faible chez les enfants du milieu rural en raison du faible revenu des paysans et, donc, de leur relative incapacité à financer la scolarisation de leurs enfants. Une des initiatives majeures prises par le gouvernement pour améliorer l'accès à

l'enseignement de base (de la 1^{re} à la 9^e année d'études) est la mise en œuvre, depuis janvier 2002, d'un programme d'école gratuite, qui devrait améliorer l'accès à l'éducation à moyen terme.

2.2.7 Agriculture : Le secteur agricole fournit 90 % des biens de consommation alimentaire du pays, occupe 60 % de la population active et constitue le premier pourvoyeur de matières premières pour l'industrie agroalimentaire. Il contribue pour environ 20 % au PIB. La Zambie jouit de bonnes conditions climatiques, dispose de terres arables abondantes et de ressources en eau de qualité. Les zones agroécologiques du pays sont propices à la production d'une grande variété de cultures, à l'élevage et à la pisciculture, mais, à l'heure actuelle, seulement 14 % des 42 millions d'hectares de terres arables sont exploités à des fins agricoles. Les eaux souterraines, les cours d'eau, les barrages et les lacs assurent au pays un important potentiel d'irrigation de 500 000 hectares, dont seulement 65 000 hectares (soit 13 %) sont mis en valeur.

2.2.8 En 2002, la Zambie a pour la première fois connu une pénurie alimentaire grave, consécutive au manque de pluies dans la partie septentrionale du pays, surtout de décembre 2001 à la mi-janvier 2002, qui a entraîné une très mauvaise récolte. La plupart des cultures vivrières et de rente ont été touchées, c'est notamment le cas du maïs, du coton, du tabac, de l'arachide et du tournesol. Trente-huit districts situés dans sept provinces ont été identifiés comme ayant un besoin pressant d'aide alimentaire pour quelque deux millions de personnes sinistrées. Ce problème aurait été atténué si le potentiel d'irrigation et de stockage des aliments avait été exploité. Parmi les mesures prises par le gouvernement pour faire face à cette situation figurent : la fourniture d'aide alimentaire aux ménages les plus durement touchés ; la facilitation de la participation du secteur privé à l'importation de denrées alimentaires et la vulgarisation des technologies de conservation des récoltes dans les régions affectées par la sécheresse. Le gouvernement a également demandé l'aide des bailleurs de fonds sous forme de denrées alimentaires ou de ressources financières pour l'importation des aliments ; beaucoup de bailleurs de fonds, dont le Groupe de la Banque, ont répondu favorablement à cet appel.

2.2.9 Eau et assainissement : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est déplorable en Zambie, et l'apparition de maladies est souvent liée au manque d'eau salubre et d'hygiène (voir section 5.1.3 pour de plus amples détails sur l'accès à l'eau et à l'assainissement). Depuis le début des années 90, la Zambie met en œuvre des réformes dans le secteur de l'eau. Ces réformes visent à : promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau du pays, réduire le rôle de l'État à celui de facilitateur et de régulateur, et aussi restructurer le secteur en vue d'une prestation de services efficiente. À terme, cette politique est censée permettre le recouvrement intégral des coûts de ces services dans les zones urbaines, tandis que pour les zones rurales et péri-urbaines, le gouvernement a adopté le concept « Eau, assainissement et l'éducation à la santé » (WASHE), dont l'objectif est de permettre aux communautés vivant dans ces zones de fournir ces services elles-mêmes. Le secteur de l'eau et de l'assainissement a suscité, ces dernières années, beaucoup d'intérêt et de soutien de la part des bailleurs de fonds, au premier rang desquels vient le Groupe de la Banque. Les ONG sont également très actifs dans ce domaine en tant que partenaires des bailleurs de fonds dans l'exécution de projets intéressant le secteur. Les principaux projets en cours de réalisation se situent notamment à Lusaka, Kitwe, Livingstone et Solwezi. En zone rurale, des projets sont en cours dans les provinces orientale, australe, centrale, occidentale et septentrionale.

2.2.10 **Santé** : Depuis 2001, l'intervention de l'État dans le secteur de la santé est guidée par le Plan quinquennal national pour le secteur de la santé, dont l'objectif est d'améliorer l'état de santé de la population. Ce plan vise à réduire les taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle ; à fournir des services de santé publique efficaces par rapport au coût ; à renforcer l'efficacité et l'efficience de la gestion du système de santé ; à améliorer la collaboration et le partenariat, et à augmenter les ressources globales mises en commun dans le secteur de la santé et à les répartir équitablement et en fonction des besoins. Le gouvernement a créé des conseils autonomes de district pour la santé, chargé des services de santé à l'échelon du district. Les fonds communs de district, créés par suite du changement d'orientation au profit de l'approche sectorielle, sont en train de se muer lentement en un fonds commun sectoriel unique pour l'ensemble du pays. Si ces programmes sont de nature à rendre les services médicaux accessibles pour la population, y compris celle des zones rurales, beaucoup reste à faire dans le secteur de la santé où l'espérance de vie à la naissance ne dépasse pas 37 ans, essentiellement à cause de la pandémie du VIH/SIDA et de certaines autres maladies mortelles, telles que le paludisme. Le gouvernement s'attaque à ces maladies en mettant en œuvre, d'une part, l'initiative "Faire reculer le paludisme" et, d'autre part, le Cadre stratégique pour le VIH/SIDA, la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles (voir section 2.5.1 pour de plus amples détails sur le VIH/SIDA).

2.2.11 **Industrie minière** : Le secteur minier a toujours été le moteur de la croissance en Zambie et, malgré les difficultés des dernières années, il continue de fournir environ 80 % des recettes d'exportation. La production de cuivre, principal minerai d'exportation, a régressé ces deux dernières décennies, en raison de l'épuisement des gisements de cuivre dans les mines exploitées, de l'incapacité du conglomérat minier d'État (la ZCCM) à explorer de nouveaux gisements, et de problèmes de gestion de celui-ci. Le niveau de production a chuté, passant de plus de 400 000 tonnes par an dans les années 80 et au début des années 90 à moins de 300 000 tonnes pendant la période 1998-2002. Cependant, dans le cadre du programme de privatisation, les principaux actifs de la ZCCM ont été vendus en 2000, dans l'espoir que les nouveaux acquéreurs privés relanceraient les mines en y injectant de l'argent frais, mais rien n'a été fait jusqu'à présent. Outre le cuivre et le cobalt dont la production est faite à grande échelle, la Zambie dispose de plusieurs autres ressources minières, notamment de l'émeraude et d'autres pierres précieuses, comme l'or, le diamant, le zinc et le charbon. Le gouvernement vient d'entreprendre la promotion de l'exploitation de ces ressources par de petits, moyens et grands promoteurs.

2.2.12 **Transport** : Le transport en Zambie se fait par voies ferrée, routière, aérienne, fluviale et par pipelines. Le pays compte environ 37 000 km de routes classées, dont 6 476 km de routes goudronnées et revêtues, 8 478 km de routes en graveleux, et enfin 21 967 km de routes en terre. Le transport routier est assez bien développé ; il assure plus de 60 % des évacuations de marchandises et est devenu récemment le principal moyen d'évacuation de marchandises en provenance de l'Afrique du Sud et des pays limitrophes. Depuis quelques années, de nombreux travaux de réhabilitation sont effectués sur les routes urbaines, tandis que les communautés rurales sont en train d'être mobilisées et assistées pour construire des ponts, réhabiliter et entretenir des routes d'accès dans les zones rurales.

2.2.13 **Tourisme** : Le potentiel touristique de la Zambie est constitué de la flore et de la faune, de ressources en eau, de sites abritant un patrimoine culturel et naturel, sans compter la paix qui règne dans le pays, dans la mesure où il ne connaît pas d'agitation sociopolitique prononcée ni de conflits armés. Les fameuses chutes Victoria se situent en Zambie (et en partie au Zimbabwe). Le pays a 19 parcs nationaux et 34 domaines de chasse, dont

seulement 5 % sont mis en valeur pour le tourisme. L'exploitation du potentiel touristique du pays est entravée par l'insuffisance des infrastructures, la faiblesse des incitations institutionnelles destinées aux opérateurs privés, et le régime foncier qui complique l'acquisition de terres par les investisseurs. Le gouvernement a lancé des programmes visant à promouvoir les potentialités touristiques du pays à l'extérieur, et à accorder des incitations fiscales aux investisseurs. Grâce à ces programmes, d'importants investissements ont été effectués dans l'industrie hôtelière ces dernières années.

2.2.14 **Énergie** : La principale source d'énergie en Zambie est le bois de chauffe qui assure environ 70 % des besoins énergétiques du pays, et celui-ci est richement doté en terres boisées et forêts, avec un volume sur pied évalué à quelque 4,3 millions de tonnes de bois. Les ressources hydroélectriques sont estimées à 6 000 MW, dont la capacité installée est de 1 715,5 MW, ce qui représente environ 14 % des besoins en énergie. Les centrales hydroélectriques, dont les principales sont situées à Kafue Gorge, Kariba North Bank et sur les chutes Victoria, fournissent 99 % de l'énergie électrique consommée dans le pays. Les produits pétroliers sont importés et représentent 12 % de l'énergie totale utilisée. L'oléoduc de Tazama, la raffinerie de pétrole de Indeni et la Compagnie pétrolière nationale (ZNOC) sont les principales infrastructures pour l'importation, la transformation et la distribution de produits pétroliers. Ces établissements sont en proie à diverses difficultés de gestion et d'exploitation qui nécessitent des mesures à moyen terme en vue de les restructurer.

2.3 Le climat des affaires pour le secteur privé

2 3 1 La mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel depuis 1991 a progressivement ouvert l'économie zambienne à l'initiative privée, créant une nouvelle ère d'entrepreneuriat qui n'existait pas auparavant, lorsque l'économie était fortement dirigée conformément aux principes de la planification centralisée. Les réformes, soutenues par des programmes d'appui financés par la BAD, les institutions de Breton Woods et d'autres bailleurs de fonds, visaient notamment à créer un climat favorable à l'investissement privé. Elles se sont traduites par la libéralisation des changes, la compétitivité du système bancaire, la déréglementation des échanges et des prix, et la privatisation d'importantes entreprises publiques. Le gouvernement a en outre révisé le code des investissements, et fait voter une nouvelle loi sur les investissements qui garantit l'équité dans la fiscalité et l'arbitrage des différends, l'accès des investisseurs aux devises par des opérations d'open-market, et le rapatriement de l'intégralité des bénéfices après impôts. En l'an 2000, le parlement a voté une nouvelle loi sur les services bancaires et financiers en vue de renforcer le rôle de la Banque de Zambie en matière de supervision et de contrôle et de mettre en place des règles plus rigoureuses régissant la création, la capitalisation et le fonctionnement des établissements financiers. Des pratiques immorales telles que le blanchiment d'argent et les transferts vers des organisations hors la loi sont maintenant suivies de près à travers la surveillance bancaire. Cette loi prévoit également la supervision des institutions de micro finance par la Banque centrale.

2 3 2 La Zambie compte 14 banques en fonctionnement, qui rivalisent dans la mobilisation des dépôts et le financement des investissements. Mais le marché du crédit reste dominé par le secteur public, au détriment du secteur privé et des ménages. Ainsi, pendant la période 2000-2002, l'État et les entreprises publiques ont absorbé environ 65 % de l'ensemble du crédit intérieur, ne laissant que 35 % au secteur privé et aux ménages. Et du fait de l'intervention active de l'État sur le marché du crédit, les taux d'intérêt sont devenus trop élevés, à plus de 40 % depuis 2000, pour qu'un emprunt contracté par un opérateur privé

puisse être rentabilisé. Même si le taux d'inflation a fléchi ces dernières années, les besoins d'emprunt de l'État sur le marché intérieur ont annihilé la pression à la baisse que ce recul aurait pu exercer sur les taux d'intérêt (voir section 5.1.10 sur la dette intérieure). Il existe cependant d'autres possibilités de mobilisation de financements pour l'État et le secteur privé : le **marché boursier** (la bourse de Lusaka) créé en 1994 et appelé à jouer un rôle moteur dans l'intermédiation financière sur le marché des capitaux. L'intermédiation assurée par la bourse est faible puisque à fin 2002, celle-ci ne comptait que 11 sociétés cotées pour une capitalisation totale d'environ 246 millions de dollars EU. Il faut espérer que l'État rééquilibrera ses sources de financement en sollicitant moins le marché monétaire au profit du marché financier, ce qui aidera à la fois à accélérer le développement de celui-ci et à stabiliser celui-là. La Zambie dispose également d'une Commission des opérations de bourse, qui réglemente les opérations sur le marché financier et protège les investisseurs contre les irrégularités du marché.

2.3.3 Le secteur privé contribue pour plus de 70 % au PIB de la Zambie et détient environ 60 % l'ensemble des investissements. Les entreprises privées sont présentes dans les principaux secteurs de l'économie, notamment les mines (traitement du cuivre, du cobalt, de la pierre à chaux et du manganèse), l'industrie manufacturière (agroalimentaire, boissons, tabac, textile, habillement, etc.), l'agriculture et l'agroindustrie (production et transformation du coton, fleurs coupées, légumes, etc.), le tourisme et les services financiers. Ces secteurs offrent des opportunités croissantes d'investissement, surtout les secteurs suivants : les mines, l'agroindustrie (notamment la production céréalière et animale), le tourisme, les bâtiments et travaux publics, le transport, les services financiers, et l'exportation de produits non traditionnels, notamment horticoles.

2.3.4 L'efficience et l'attrait de l'investissement dans le secteur privé sont contrariés par des déficits d'infrastructures dans le transport, les télécommunications, l'électricité et l'eau, qui grèvent les coûts de production et affectent la compétitivité des produits zambiens. Le gouvernement s'est attaqué aux problèmes d'infrastructure par des mesures visant à encourager le secteur privé à participer à la fourniture et à la gestion d'infrastructures. Le secteur des télécommunications s'ouvre progressivement à la concurrence avec l'arrivée de deux opérateurs privés de réseau cellulaire (Telecel et Zamcell), tandis que la société nationale (Zamtel) fournit des services de télécommunications non satellitaires. Avec l'avènement du secteur privé, l'état des infrastructures devrait s'améliorer sur le moyen et long terme.

2.4 Évolution de la pauvreté

2.4.1 L'enquête de suivi de 1998 sur les conditions de vie fait ressortir une aggravation constante de la pauvreté en Zambie augmente, celle-ci étant passée de 69,2 % de la population en 1996 à 73 % en 1998. L'incidence du fléau est plus marquée dans les zones rurales où elle se situe à 83 %, contre 56 % dans les zones urbaines. En Zambie, le pauvre moyen manque à la fois de revenu monétaire et de moyens de base pour s'alimenter, et n'a guère ou pas du tout accès à l'éducation, aux services de santé, à l'eau potable et à l'assainissement. Et le principal facteur socioéconomique qui influence l'incidence de la pauvreté est la structure du ménage, notamment le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le statut professionnel du chef du ménage. La pauvreté est positivement corrélée au nombre de personnes composant un ménage, et plus sévère dans les ménages dont le chef est une femme, où elle s'établit à 60 %, contre 52 % pour les ménages dont le chef est un homme. Cette disparité liée au sexe s'explique par le fait que les femmes ont un niveau d'instruction

et d'emploi relativement plus bas et sont plus vulnérables au VIH SIDA. La pauvreté chez les enfants ne fait que s'aggraver, avec le nombre croissant d'orphelins, d'enfants de la rue et d'enfants chefs de famille.

2 4 2 Les efforts de lutte contre la pauvreté dans le pays sont entravés par plusieurs facteurs, au nombre desquels figurent la faiblesse de la croissance économique, de fortes inégalités de revenu, l'insuffisance des filets de sécurité sociale, et l'épidémie du VIH/SIDA. L'excessive dépendance de l'économie à l'égard d'un secteur minier en difficulté et les conditions climatiques défavorables de ces dernières années se sont conjuguées à d'autres facteurs pour empêcher une croissance économique forte et soutenue, nécessaire pour faire reculer sensiblement la pauvreté. Avec un coefficient de Gini de 0,5, une large frange de la population risque de rester exclus des fruits de toute croissance. Les pauvres du milieu rural, non atteints par les retombées directes de la croissance, attribuent les causes de la persistance de leur condition à l'échec des politiques agricoles du gouvernement qui ne leur apportent pas les infrastructures, les intrants ; à l'absence de crédit et à la faiblesse des services de vulgarisation. Ils mentionnent également les longues distances qui les séparent des installations d'approvisionnement en eau potable et salubre, le manque d'accès aux services de santé et le coût prohibitif de l'éducation.

2 5 **Thèmes transversaux**

2 5 1 **VIH/SIDA** : Le problème du VIH/SIDA en Zambie a atteint des proportions alarmantes, depuis le premier cas diagnostiqué en 1984 jusqu'au taux actuel de prévalence chez les adultes, estimé à 14 % en milieu rural et à 28 % en milieu urbain dans la tranche d'âge de 15 à 49 ans. À l'échelle nationale, 20 % de la population adulte sont infectés. Au moment où le taux de propagation de la pandémie semblait s'être stabilisé en milieu urbain, il augmentait en milieu rural. En conséquence, l'espérance de vie à la naissance est tombée de 50 ans en 1990 à 37 ans en 2000 et peut-être plus bas encore, depuis lors. Le VIH/SIDA a fait près de 620 000 orphelins (chiffres de 2000) et, selon les projections, ce chiffre pourrait atteindre 974 000 à l'horizon 2014. Environ 6 % des orphelins finissent par devenir des enfants de la rue. Les programmes du gouvernement en matière de lutte contre la pandémie consistent notamment en l'organisation de campagnes multidisciplinaires de communication sur le changement de comportements, la distribution gratuite de préservatifs, l'amélioration de la gestion et du traitement des maladies sexuellement transmissibles, l'élargissement de l'accès à des programmes de qualité de sensibilisation sur la transmission du virus de la mère à l'enfant, et le traitement des personnes infectées.

2 5 2 **Genre** : D'après l'indice sexospécifique du développement du PNUD, la Zambie occupe la 122^e place sur 177 pays, avec une valeur indiciaire de 0,362. À un niveau aussi bas, cet indice traduit un manque relatif de possibilités d'accès à l'éducation, à la propriété, et à la participation aux activités économiques et politiques. Le gouvernement zambien a reconnu que pour réaliser un développement soutenu, il faut la participation pleine et entière aussi bien des hommes que des femmes au processus de développement. Il a signé les principales conventions des Nations Unies sur l'égalité des sexes, telles que la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration de la SADC sur le Genre et le Développement de 1997. En 1996, il a créé une Division Femme et Développement à la Présidence de la République, et installé des coordonnatrices des questions de genre dans tous les ministères, les institutions publiques spécialisées, et les provinces. En l'an 2000, le gouvernement a adopté une Politique nationale en matière de genre pour s'attaquer à la pauvreté, et aux problèmes de coordination entre divers

organismes d'exécution ; d'harmonisation et de rationalisation des activités visant à intégrer la femme au processus de développement. Il reconnaît que le manque d'accès des femmes aux moyens de production, notamment à la pleine propriété foncière et au crédit, contribue à leur paupérisation relative.

2.5.3 Au nombre des mesures pratiques prises pour favoriser l'autonomisation des femmes figurent : l'inclusion du sexe parmi les causes pour lesquelles la discrimination est interdite par l'amendement de 1996 de la Constitution (article 23 de la Constitution amendée) ; la mise en place d'un programme de promotion de l'instruction des filles et d'un mécanisme de bourses d'études pour les étudiantes ; la révision des programmes scolaires pour tenir compte d'un langage non sexiste et l'abaissement de la moyenne de passage pour les filles aux examens de la 7^e et de la 9^e année d'études. Cependant, le gouvernement devra prendre des mesures pour intégrer à la législation nationale les conventions qu'il a signées tout en intensifiant la mise en œuvre des programmes conçus pour les femmes.

2.5.4 **Environnement :** Il existe trois grands types de problèmes écologiques en Zambie : la pollution industrielle ; la perte de ressources naturelles ; et le braconnage. La pollution industrielle est plus prononcée dans la province densément peuplée de la Copperbelt. La perte de ressources naturelles est imputable à la désertification, à la déforestation et à la dégradation des sols causée par la culture sur brûlis, le prélèvement de bois de chauffe et la production de charbon de bois. De même, faute d'irrigation, la culture intensive sur des terres déjà exploitées entraîne l'érosion du sol. Quant au braconnage, il est en train de causer la perte de précieuses ressources biologiques naturelles du pays.

2.5.5 En réaction à ces problèmes écologiques et à la nécessité d'institutionnaliser la gestion de l'environnement, le gouvernement a créé le Conseil zambien de l'environnement, chargé de coordonner ses politiques et ses actions en matière d'environnement. Une loi relative à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution a été promulguée en 1990 pour réglementer les actions touchant à l'environnement. Depuis lors, les entreprises reçoivent des directives sur des normes d'émission, qu'elles sont tenues de respecter. Un programme d'appui à la protection de l'environnement a été mis en place, essentiellement dans le but de protéger l'environnement et les ressources naturelles, et d'intégrer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les processus nationaux de développement. À travers les activités de ce programme, les aspects écologiques ont été intégrés au DSRP de la Zambie.

2.5.6 **Normes fondamentales du travail :** Le gouvernement zambien adhère aux principes des normes fondamentales du travail et il est signataire de trente-six (36) conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), y compris les sept (7) relatives aux Normes fondamentales de travail. Le pays joue un rôle moteur dans l'application des normes internationales de travail dans l'espace SADC. Parmi les conventions qu'il a signées, figurent les suivantes : la convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ; la convention sur les droits de l'enfant ; la convention sur l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire ; la convention sur l'abolition du travail des enfants ; et le droit à la convention collective. Il reste maintenant à intégrer ces instruments à la législation nationale. En 1999, la Zambie s'est engagée à veiller au respect des dispositions des normes fondamentales du travail, surtout en ce qui concerne le travail des enfants, dans le cadre des opérations financées par le Groupe de la Banque, et, à ce jour, aucun rapport ne fait état de violation de cet engagement dans aucune de ces opérations.

2.5.7 Face à l'aggravation croissante du problème des orphelins du HIV/SIDA, des enfants chefs de famille et des enfants de la rue, les droits de l'enfant en matière de travail risquent de ne pas être entièrement garantis en pratique, comme ils le sont en droit. Mais le gouvernement envisage de s'attaquer au problème des orphelins et des enfants de la rue dans le cadre du DSRP. À moyen terme, la Banque poursuivra le dialogue avec le gouvernement sur les questions relatives aux Normes fondamentales du travail en vue de l'amener à prendre des dispositions pour créer la capacité institutionnelle voulue pour mettre ces normes en application, notamment en ce qui concerne les droits de l'enfant et la réinsertion des enfants de la rue et des orphelins.

2.5.8 **Intégration régionale :** Le gouvernement a été à l'avant-garde des efforts visant à promouvoir la paix et la résolution des conflits dans les pays de la région des Grands Lacs, et joué un rôle de médiation dans les guerres qui ont ensanglanté la République démocratique du Congo (RDC) et l'Angola. Une des conséquences de ces conflits est que la Zambie abrite aujourd'hui quelque 450 000 réfugiés de la RDC et de l'Angola. La Zambie est un membre très actif de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), du Forum de facilitation de l'intégration régionale (RIFF), et du Triangle de croissance Zambie, Malawi et Mozambique (ZMM-GT). Par le biais des actions de ces groupements régionaux, elle a mis en œuvre plusieurs politiques tendant à promouvoir la libéralisation des échanges. Elle a été est un des dix premiers pays à signer l'accord de libre-échange dans l'espace COMESA en l'an 2000, et à s'engager en faveur de l'Union douanière du COMESA qui doit voir le jour en 2004. La Zambie fait partie des trois premiers pays sur les quatorze du RIFF à avoir ramené le plafond des droits d'entrée à 20-25 %, au moment où bon nombre d'autres membres continuent d'appliquer des taux de 85-200 %. En 2000, elle a signé le protocole d'accord avec le Malawi et le Mozambique visant à promouvoir les activités économiques conjointes sous les auspices du ZMM-GT. Par ailleurs, la Zambie participe activement aux activités du NEPAD dans le but d'encourager le développement des pays africains.

2.5.9 **Participation des parties prenantes :** La participation des parties prenantes au processus de développement est en règle générale reconnue en Zambie comme faisant partie intégrante de la gouvernance. L'élaboration du DSRP est passé par un processus participatif minutieux qui a nécessité de larges consultations avec les parties prenantes aux échelons central, provincial et du district (voir Encadré 4). Le cadre juridique de participation est inscrit dans la Constitution, qui garantit la liberté d'association, de réunion, de mouvement et d'expression. La liberté de participation se traduit plus clairement par le multipartisme, le dynamisme de la société civile et l'indépendance des médias. Il n'y a pas de restrictions légales à la formation d'ONG et des Organisations de la société civile (OSC), et, depuis 1991, les ONG se sont multipliées (il en existe environ 400 aujourd'hui) et sont devenues des acteurs majeurs dans le processus de gouvernance. Les ONG et les OSC prennent une part active dans la vulgarisation des actions de développement en milieu rural.

2.5.10 **Gouvernance :** En 2002, la Banque a achevé le Profil de gouvernance (PGP) pour la Zambie. Le rapport souligne que le gouvernement a compris que s'il ne s'attaque pas au problème de la mauvaise gouvernance, il ne pourra pas faire grand-chose pour réduire la pauvreté, encourager l'investissement privé, accélérer la croissance et le développement dans l'équité, et préserver la stabilité politique, la paix et la sécurité. Fort de cette prise de conscience, et à travers un processus de concertation qui a associé la société civile, les bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes, le pays a formulé et adopté un programme

d'action en matière de gouvernance. Les principaux éléments de ce programme sont consignés dans le document intitulé : Gouvernance : Programme de renforcement des capacités nationales en matière de bonne gouvernance NCBPGGZ (2000), et ont été réaffirmés dans le DSRP 2002-2004 (voir section 3.1.4). Le programme vise, entre autres objectifs, à réaliser une décentralisation efficace qui permette aux communautés de prendre part aux prises de décision à l'échelon local, et garantisse l'efficacité et la qualité dans la prestation de services. Il a également pour but d'institutionnaliser des politiques budgétaires saines, une administration efficace, un environnement favorable au développement des investissements et de l'économie, et l'égalité des sexes.

2.5.11 Le Profil de gouvernance a prouvé que les principales faiblesses en matière de gouvernance se manifestent dans les domaines de la responsabilisation et de la transparence dans la gestion des ressources publiques, et singulièrement dans la manière dont la dette intérieure est contractée et gérée. Il a également montré la Zambie a mis en place plusieurs institutions pour encourager la bonne gouvernance, notamment la Cour des comptes, la Commission anti-corruption (ACC), l'Inspection générale, sans compter les pouvoirs législatif et judiciaire, dont l'indépendance est garantie par la constitution. Mais ces institutions sont en pratique faibles, manquent des moyens financiers et de l'autonomie qu'il faut pour s'acquitter de leur mission. Cependant, le projet d'Appui à la transparence budgétaire (SFTA) en cours sur financement du Groupe de la Banque, et le Crédit à la viabilité budgétaire octroyé par la Banque mondiale visent à remédier à cette situation. Parmi les autres opérations bénéficiant de concours des bailleurs de fonds figurent notamment le programme de renforcement des capacités, financé par le Département pour le développement international (DfID) et destiné à soutenir les activités de l'AAC, et un programme analogue appuyé par la NORAD au profit de la Cour des comptes. Le problème qui se pose est donc celui du renforcement des institutions existantes.

2.5.12 Le nouveau gouvernement arrivé au pouvoir en décembre 2001 a lancé contre des fonctionnaires, anciens comme actuels, la plus vaste croisade anti-corruption jamais vue en Afrique, qui s'est soldée par la poursuite en justice de certains hauts fonctionnaires pour différents délits liés à la corruption. L'ACC, que la Banque aide à décentraliser ses activités et à améliorer ses moyens d'action, joue dans cette croisade un rôle capital en tant qu'instance d'investigation et de poursuite des personnes corrompues.

2.6 **Principales contraintes à la croissance durable et à la réduction de la pauvreté**

2.6.1 **Le mauvais état des infrastructures** en Zambie est un frein au développement. Dans presque tous les secteurs, en particulier dans ceux de l'approvisionnement en eau, de l'agriculture, de l'électricité, et des télécommunications, les installations existantes sont insuffisantes et mal entretenues, et contribuent à l'augmentation des coûts et à la non-compétitivité des secteurs de production. Mais les principaux obstacles sont, d'une part, l'insuffisance des infrastructures agricoles, puisque les vastes terres fertiles du pays ne sont pas mises en valeur à des fins agricoles, et, d'autre part, le mauvais état des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones péri-urbaines. Le développement bute aussi à une **contrainte de ressources humaines**, principalement dans le secteur public. Les fonctionnaires ne sont pas suffisamment motivés à cause d'une rémunération et de conditions de travail déplorables, alors même que le taux de rotation des effectifs est très élevé par suite des décès liés au VIH/SIDA. Le gouvernement se propose de

s'attaquer aux problèmes des salaires et des conditions de travail dans le cadre du programme de réforme du secteur public, mais la mise en œuvre de ce programme est lente.

2.6.2 L'économie est **ouverte** et largement tributaire du monde extérieur. En règle générale, près des deux tiers du budget d'investissement et environ la moitié de l'ensemble du budget de l'État sont financés de l'extérieur. Il en est résulté un endettement extérieur devenu insoutenable, qui empêche l'investissement dans les principaux services sociaux. Le service de la dette extérieure représente 10 % du PIB, tandis que l'ensemble des dépenses consacrées aux services sociaux représentent 5 % du PIB. Alors que l'espoir existe de voir les problèmes de la dette extérieure trouver une solution dans le cadre de l'Initiative PPTE et d'autres plans de remise et de restructuration de dette, le gouvernement s'est mis à emprunter massivement sur le marché intérieur. D'où la contrainte que l'endettement aussi bien extérieur qu'intérieur fait désormais peser sur le développement.

2.6.3 **Régime foncier :** La terre constitue le principal bien de production pour les pauvres en Zambie ; cependant, environ 97 % des agriculteurs n'ont pas de droit de propriété foncière, bien qu'ils aient accès à la terre pour les cultures. L'absence de droit de propriété est un facteur de dissuasion pour les paysans et autres investisseurs qui voudraient investir dans l'aménagement de terres ou y réaliser des infrastructures matérielles, dans la mesure où ils savent que la terre pourrait être reprise par l'État. De même, le manque de droit de propriété foncière empêche le paysan d'utiliser la terre comme garantie pour contracter des prêts, ce qui constitue une entrave à l'investissement pour les petits, moyens et grands exploitants agricoles. Pour comprendre cet état de choses, il faut remonter à la loi foncière de 1975 (conversion de titre) qui stipulait que la terre n'avait de valeur marchande et ne pouvait être vendue que si elle avait été mise en valeur ou aménagée. Bien que cette loi ait été abrogée en 1995, dans les faits, les choses n'ont pas beaucoup changé pour permettre aux investisseurs d'obtenir un droit de propriété sur la terre.

2.7 Potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté

2.7.1 **Diversification de l'économie :** En réaction à la crise du secteur minier, un atelier regroupant toutes les parties prenantes a été organisé en juin 2002 pour définir les solutions à mettre en œuvre pour diversifier l'économie. L'atelier a souligné que l'économie zambienne était lourdement tributaire du cuivre, qui lui procure plus de 80 % de ses recettes en devises, et que la mauvaise tenue de la filière du cuivre ces dernières années commandait de rechercher des politiques, stratégies et plan d'action pratiques pour diversifier l'économie, en commençant par la Copperbelt. Il a identifié quatre principaux secteurs appelés à tirer cette diversification : l'agriculture, l'industrie manufacturière, les pierres précieuses et les minerais autres que le cuivre, et enfin le tourisme. Il a indiqué que le gouvernement devait servir de catalyseur du processus en instaurant un climat favorable pour attirer et encourager les investisseurs étrangers et nationaux, notamment en mettant en place un cadre macroéconomique stable et en réduisant les formalités à remplir pour créer une entreprise. Il a proposé de créer une Agence de développement de la Copperbelt pilotée par le secteur privé, pour faciliter le processus de diversification, en particulier dans les domaines de la négociation d'incitations fiscales pour les investisseurs avec le gouvernement, de la facilitation de l'accès à la propriété foncière et de la mise en valeur des ressources en eau, de la coordination et de l'encouragement du développement des infrastructures. Le gouvernement a exprimé sa détermination à mettre en œuvre ces recommandations sur le moyen terme.

2.7.2 **Secteur privé :** Le secteur privé zambien a le potentiel voulu pour stimuler et tirer la croissance économique du pays. Comme indiqué plus haut, celui-ci a des atouts abondants dans l'industrie minière autre que celle du cuivre, l'agriculture, le tourisme et l'industrie manufacturière. Il dispose en outre d'une main-d'œuvre bien formée à même de soutenir une croissance économique accrue, n'était le VIH/SIDA qui décime cette force vive. La paix et la stabilité politique relatives dont jouit la Zambie la rendent attractive aux yeux des investisseurs, et récemment, elle en a accueilli certains en provenance des pays limitrophes en proie aux troubles. Pour tirer parti de ces investissements et valoriser ce potentiel de croissance, il faudra, sur le moyen terme, mettre en place des politiques et des incitations appropriées, telles que la réforme foncière.

III. STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

3.1 Principaux éléments du programme d'action du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté

3.1.1 Le DSRP présente des stratégies multisectorielles et intimement liées de réduction de la pauvreté sur la période 2002-2004, et énonce des interventions dans les principaux secteurs que sont : la macroéconomie, l'agriculture, l'industrie, le tourisme, les mines, l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'énergie, le transport, les communications et les routes. Il expose également des mesures touchant aux thèmes transversaux, à savoir : le VIH/SIDA, le genre, l'environnement, et la gouvernance. Ces mesures sont succinctement résumées ci-après :

Promotion de la croissance

3.1.2 Le gouvernement prévoit de stimuler la croissance en apportant des améliorations dans les secteurs macroéconomique, agricole et autres. Dans le domaine de la **macroéconomie**, il se propose, sur la période 2002-2004, de réaliser un taux de croissance du PIB réel de 4 % en moyenne par an et de ramener l'inflation à 5% d'ici 2004. Il prévoit d'encourager et de faciliter l'investissement en procédant aux réformes juridiques et stratégiques nécessaires. En matière d'**agriculture**, l'accent sera mis sur les aspects suivants : i) mise en valeur des terres et développement des infrastructures, notamment la construction et la réhabilitation de barrages et de dispositifs d'irrigation ; ii) mise en place de systèmes ciblés d'appui à la sécurité alimentaire, tels que la distribution à temps d'intrants et la fourniture des services de vulgarisation ; iii) mise au point et la diffusion de techniques culturales ; et iv) mise à disposition d'infrastructures financières, en particulier pour le crédit rural et aux petits exploitants agricoles. Le gouvernement se propose de revoir la loi foncière de 1995 en vue d'encourager l'utilisation de la terre pour l'agriculture ou pour d'autres investissements. Dans cette même optique, il prévoit l'extension et la réhabilitation, par le secteur public comme par le secteur privé, d'infrastructures dans les domaines de l'industrie, du tourisme, des mines, de l'énergie, du transport, des télécommunications et des routes.

Amélioration des services sociaux

3.1.3 Dans le **secteur de l'éducation**, l'accent sera mis sur : i) l'extension du Programme de financement du sous-secteur de l'enseignement fondamental (BESSIP) de la 1^{re} à la 9^e année d'études, au lieu de la 1^{re} à la 7^e année ; ii) la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle intégrée pour tous les groupes marginalisés ; iii) la formation professionnelle ;

et iv) la mise en oeuvre du programme d'équité pour encourager l'instruction des filles, notamment par l'octroi de bourses au niveau de l'enseignement fondamental. Dans le **secteur de la santé**, le gouvernement prévoit : i) la mise en place d'un ensemble intégré de soins de santé de base dans le cadre de l'approche sectorielle ; ii) la mise en œuvre de programmes de prévention de la malnutrition ; et iii) l'adoption du système de partage des coûts et d'honoraires. Au titre de l'approche intégrée des soins de santé, le gouvernement se propose de donner la priorité à : la lutte contre le paludisme par le biais de l'Initiative "Faire reculer le paludisme", la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, à travers le cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA ; et l'amélioration de la santé infantile et la lutte contre les épidémies par l'amélioration de l'hygiène du milieu et la fourniture d'eau potable. Dans le secteur de **l'eau et de l'assainissement**, l'accent sera mis sur : i) l'approvisionnement en eau et le développement en milieu rural ; et ii) l'extension et la réhabilitation des réseaux péri-urbains d'adduction d'eau. Les interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement intégreront le programme « Eau, assainissement et éducation à la santé » (WASHE).

Amélioration de la gouvernance

3.1.4 Pendant la période 2002-2004, les principales priorités en matière de **gouvernance** seront : i) la décentralisation et la démocratisation de la prise de décision ; ii) la gestion rationnelle, équitable et transparente des ressources publiques ; et iii) l'amélioration de la sécurité et la garantie de la justice pour tous. Une politique de tolérance zéro en matière de corruption est devenue un des piliers majeurs du programme de bonne gouvernance de la Zambie. Les thèmes intersectoriels d'égalité des sexes, d'environnement, de lutte contre le VIH/SIDA font partie intégrante du DSRP.

Financement du DSRP

3.1.5 Les besoins de ressources pour financer l'ensemble des volets du DSRP pendant la période 2002-2004 s'élèvent à 1,200 milliard de dollars EU. Il est proposé que les bailleurs de fonds financent les deux tiers du coût et que le gouvernement prenne en charge le tiers restant. Cette formule est conforme à la pratique observée par le passé en matière de partage de coûts dans le financement des programmes de développement en Zambie.

3.1.6 **L'assistance du Groupe de la Banque dans l'élaboration du DSRP :** Le Groupe de la Banque a octroyé 62 500 dollars EU au gouvernement pour l'élaboration du DSRP (renforcement des capacités institutionnelles) à travers le projet d'appui institutionnel en cours. Toujours dans le cadre de ce projet, la Banque a pris en charge la formation externe de longue durée de trois hauts fonctionnaires, destinée expressément à renforcer leur capacité en matière d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre du DSRP. La Banque a également participé à la revue de projets de documents préparés par des groupes de travail sur le DSRP, et aux séminaires et ateliers qui ont été organisés pour examiner le projet du document avant sa finalisation.

3.2 Évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté

3.2.1 Le DSP a été élaboré selon une approche participative enrichissante, qui en fait le fruit apprécié de l'effort collectif de toutes les parties prenantes (voir Encadré 4). Il reconnaît l'interdépendance et le lien étroit entre le rôle des secteurs et celui des thèmes transversaux dans la lutte contre la pauvreté. le DSRP comporte de bonnes stratégies de réduction de la

pauvreté à moyen terme. En outre, il reconnaît et attribue des rôles et des avantages à toutes les parties prenantes, avec une préoccupation particulière pour les groupes marginalisés que sont les femmes, les enfants, les orphelins et autres groupes vulnérables, retenus comme les principales cibles de l'aide. Il intègre le secteur privé dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et identifie l'industrie, le tourisme et les infrastructures comme les principaux domaines dans lesquels ce secteur serait un catalyseur de développement, tout en reconnaissant que l'État a un important rôle à jouer en créant un climat propice à travers la réforme du cadre juridique et réglementaire, et la promotion des investissements.

3.2.2 Les mesures proposées dans le cadre du DSRP cadrent avec le diagnostic de la pauvreté posé (section 2.4). L'attention prioritaire portée sur la mise en valeur des terres et le développement des infrastructures pour l'agriculture, les techniques culturales et l'infrastructure financière pour le crédit rural et aux petits exploitants agricoles, répond au problème de la pénurie d'infrastructures agricoles, considérée comme la cause de l'insécurité alimentaire dans le pays. L'accent mis sur l'enseignement fondamental est dicté par le fort taux d'analphabétisme, tandis que les programmes de soins de santé de base intégrés et de prévention de la malnutrition sont une réponse aux forts taux de mortalité. Le DSRP insiste également sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement des zones urbaines et péri-urbaines, où les pauvres sont le plus exposés à l'insalubrité de l'eau et du milieu. Les stratégies de lutte contre le VIH/SIDA, les déséquilibres entre les sexes en matière de développement, la dégradation de l'environnement et la mauvaise gouvernance, ont été conçues en fonction des processus qui accentuent la pauvreté en Zambie. Il est à noter que la tolérance zéro en matière de corruption décrétée par le gouvernement est inscrite dans le DSRP, tout comme la décentralisation, qui délègue les actions de réduction de la pauvreté aux échelons de l'État proches de la population, en est un élément d'une importance capitale. Les programmes proposés dans le DSRP sont tout à fait conformes aux objectifs de développement du millénaire et contribueront à leur réalisation, s'ils sont bien mis en œuvre (voir Encadré 2).

3.2.3 Le DSRP a toutefois passé sous silence le rôle de l'intégration économique dans la réduction de la pauvreté. Avec la mise en application par la Zambie de l'accord de libre-échange avec les pays voisins dans le cadre du COMESA, et sa participation active à la SADC, au RIFF et au NEPAD, il y a des chances que la coopération économique régionale contribue positivement à réduire la pauvreté dans le pays. Le fait que cette contribution n'ait pas été relevée dans le DSRP n'enlève rien au mérite de la Zambie qui continue de déployer des efforts en faveur de la paix et de la coopération économique dans la région, et les retombées de ces efforts pourraient être des facteurs additionnels de réduction de la pauvreté sur le moyen terme.

3.2.4 Bien que le DSRP ait dûment reconnu le programme complet du gouvernement en matière de bonne gouvernance, il n'en a pas fait une hiérarchisation claire et viable des priorités. Le lien stratégique entre les programmes de gouvernance censé être mis en œuvre avec le budget limité du DSRP et le reste du programme décennal n'a pas été établi. Cette lacune met en lumière la nécessité de hiérarchiser le programme et d'harmoniser ses phases avec les cycles actuels et ultérieurs du DSRP. Cet aspect fait partie du travail que mène actuellement par le Secrétariat du DSRP pour élaborer un plan d'action détaillé pour le document.

3.2.5 Le budget de 1,200 milliard de dollars EU sur trois ans est réaliste, puisqu'il est conforme aux engagements pris par le gouvernement et les bailleurs de fonds ces trois dernières années. En particulier, la part des bailleurs de fonds estimée à environ 800 millions de dollars EU correspond à leurs engagements en faveur de la Zambie ces trois dernières années et, s'ils maintiennent leurs niveaux de financement comme ils l'ont fait ces trois dernières années, le DSRP sera intégralement financé.

Encadré 2 : Vers la réalisation des Objectifs de développement du millénaire en Zambie

Principes et objectifs

En prenant 1990 comme année de base et 2015 comme année d'échéance, les principaux Objectifs de développement du millénaire (ODM) sont : i) éliminer l'extrême pauvreté en réduisant de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et de celle qui souffre de la faim ; ii) assurer l'éducation primaire pour tous, en donnant à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ; iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en éliminant les disparités entre les sexes à l'école ; iv) réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle ; et combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; et v) assurer un environnement viable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Situation actuelle et défis

i) Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté en Zambie vise à réaliser un taux de croissance économique annuelle de 4 % qui générerait assez de ressources et d'emplois pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. Si les besoins de ressources du DSRP pour la période 2002-2004 sont satisfaits et qu'au moins les mêmes niveaux d'investissements sont effectués les années ultérieures jusqu'en 2015, la Zambie atteindra les objectifs en matière de réduction de la pauvreté. Cependant, pour être efficaces, ces apports de ressources devront aller de pair avec une amélioration des politiques et des institutions afin d'accroître la capacité d'absorption de l'économie et l'impact des investissements sur le développement. Par exemple, la mise en œuvre de la politique de décentralisation sera déterminante pour atteindre ce volet des ODM, dans la mesure où elle facilitera la fourniture de services sociaux aux pauvres du milieu rural.

ii) L'incapacité des parents pauvres à financer l'enseignement primaire de leurs enfants avait été un des principaux obstacles à la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous en Zambie, mais depuis 2002, les frais de scolarité ont été supprimés dans l'enseignement public, et si cette politique est maintenue, le pays atteindra sans peine l'objectif du millénaire en matière d'éducation. Un souci demeurera cependant : le problème des enfants de la rue qui ne disposent pas d'un cadre familial pour pouvoir fréquenter l'école. iii) en matière d'équité entre les sexes, la Zambie a supprimé toutes les disparités entre les sexes à l'école, et atteindra donc cet objectif.

iii) Les réformes à opérer dans le système de santé risquent de ne pas déboucher sur la réalisation des objectifs du millénaire concernant la mortalité maternelle et infantile, à cause des ravages du VIH/SIDA. Cependant, avec la détermination de la Zambie de financer des programmes de lutte contre le VIH/SIDA, la propagation de la maladie pourrait être enrayerée d'ici à 2015, ce qui ouvrirait la voie au renversement de la tendance et à la réalisation de ces objectifs seulement au cours des périodes ultérieures.

iv) La Zambie a beaucoup fait en termes d'intégration des principes du développement durable à ses politiques et programmes, et, avec la réalisation de projets comme celui financé actuellement par la Banque en matière de reboisement, elle pourrait enrayer la perte de ressources environnementales à l'horizon 2015.

3.3 Défis et risques

Défis

3.3.1 **Financement de la réduction de la pauvreté par le gouvernement** : Le défi que doit relever le gouvernement est celui de montrer sa détermination à mettre en œuvre le DSRP en finançant intégralement sa part du programme. Par le passé, le gouvernement ne parvenait pas à financer la part des charges qui lui incombait au titre des programmes de développement, pour cause de mauvaise gestion budgétaire et faute de ressources suffisantes. Mais, comme il bénéficie à présent de ressources au titre de l'Initiative PPTE (voir 2.2.3), ainsi que du concours du Groupe de la Banque et d'autres bailleurs de fonds pour améliorer le régime fiscal et la gestion budgétaire, les programmes de développement devraient être mieux gérés durant la période 2002-2004.

3.3.2 **Maintenir les mines à flot et diversifier l'activité économique** : le gouvernement a l'obligation de trouver un investisseur ou un groupe d'investisseurs pour remplacer *Anglo American Corporation (ACC)* qui a fait part de son intention de se désengager des mines de cuivre en Zambie. L'exportation du cuivre étant la principale source de devises et de recettes pour le gouvernement, il est primordial que les mines continuent de fonctionner pour lui permettre de financer sa propre contribution au titre du DSRP. La principale préoccupation du gouvernement est de trouver les voies et moyens de maintenir les mines en activité à court terme. Tandis que l'option avantageuse à moyen et long terme est de diversifier suffisamment l'économie afin d'accroître sa capacité d'adaptation et de réduire sa dépendance à l'égard des mines.

3.3.3 **Décentralisation** : L'élaboration de la politique de décentralisation, qui confèrera certains pouvoirs aux instances inférieures de l'administration pour leur permettre de participer efficacement au processus de réduction de la pauvreté, prend trop de temps. Le gouvernement devra accélérer l'approbation et la mise en œuvre du programme de décentralisation afin d'accroître la participation et l'efficacité, et d'améliorer les prestations de services aux niveaux des provinces et districts entre 2002-2004.

Risques

3.3.4 **Risque de variation brusque des recettes** : le gouvernement doit encore trouver d'autres investisseurs pour remplacer l'AAC dans les mines de cuivre. Dans l'immédiat, cette situation représente un risque car les principales mines pourraient ne plus maintenir leurs niveaux de rendement, provoquant ainsi une grave crise de recettes pour le gouvernement. Toutefois, ce scénario pourrait ne pas se matérialiser dans la mesure car la SFI et la CDC continuent de marquer leur intérêt pour les mines, ce qui contribuerait à trouver de nouveaux investisseurs. Le facteur susceptible de désamorcer la crise des recettes est la bonne disposition que la communauté des bailleurs de fonds manifeste à l'endroit de la Zambie, et sur lesquels ce pays peut compter pour accroître les ressources dont il a besoin pour financer le DSRP. Il importera donc que la Zambie tienne parole et s'attache résolument à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour préserver la bonne disposition des bailleurs.

3.3.5 La pandémie du **VIH/SIDA** pourrait encore être source de risques si le rythme des nouvelles infections n'est pas rapidement freiné car de nouvelles pertes de travailleurs qualifiés dans les secteurs privé et public, y compris le secteur agricole informel, pourrait entraîner une grave crise de main d'œuvre. L'application du programme de lutte contre le VIH/SIDA, qui a fort heureusement bénéficié d'un appui généreux des bailleurs de fonds pour contribuer à améliorer la situation, suscite beaucoup d'espoir.

3.3.6 La **Sécheresse** : pourrait affecter la production agricole, entraînant des pénuries alimentaires et l'aggravation de la pauvreté. Toutefois, les ouvrages d'irrigation (Projet de développement de l'irrigation à petite échelle) financés récemment par la Banque devraient, à leur achèvement, mettre le pays à l'abri des pénuries en cas de sécheresse. La Zambie devra aussi compter sur l'aide humanitaire extérieure pour limiter ce risque.

3.3.7 **Répercussions sur les ressources du Groupe de la Banque** : La *crise de recettes* et le **VIH/SIDA** pourraient affecter défavorablement le portefeuille du Groupe de la Banque. La crise de recettes, quant à elle, pourrait entraîner le non paiement des fonds de contrepartie au titre des projets financés par la Banque, causant des retards dans l'exécution des projets. Elle pourrait également compromettre le remboursement des prêts du Groupe de la Banque. Mais comme indiqué à la section 3.3.4, la bienveillance des bailleurs de fonds à l'égard de la Zambie empêcherait la réalisation de ce scénario catastrophe. Le risque lié au VIH/SIDA pourrait aussi entraîner la disparition de la main d'œuvre qualifiée requise pour la mise en œuvre des projets financés par le Groupe de la Banque. Toutefois, compte tenu de la compétitivité habituelle de la Banque sur le marché local du travail, l'institution pourrait encore recruter du personnel qualifié pour ses opérations, même à un coût plus élevé. Le risque lié à la *sécheresse* pourrait obliger le gouvernement à solliciter l'aide d'urgence de la Banque qui, sur la période 2003-2004, pourrait être confrontée à l'épineux problème d'apporter à la Zambie un concours financier d'un montant d'un million de dollars EU.

3.4 **Partenariat stratégique**

3.4.1 Le Groupe de la Banque participe aux quatre principales réunions de coordination des interventions des bailleurs de fonds en Zambie, à savoir : i) la réunion du Groupe consultatif (GC) ; ii) le Programme spécial d'assistance (SPA), iii) les réunions des groupes de travail des bailleurs de fonds pour chaque secteur ; et iv) les réunions ponctuelles des bailleurs de fonds avec le ministre des Finances et du Plan. La réunion du GC est la rencontre la plus importante qui regroupe tous les bailleurs de fonds de la Zambie, et à laquelle la Banque participe activement. La Banque, qui n'a pas de bureau à Lusaka, ne peut donc pas participer régulièrement aux réunions du groupe de travail. Cependant, elle y participe lorsque la réunion est programmée de longue date ou lorsqu'elle se tient au moment où une mission BAD se trouve à Lusaka. Par ailleurs, ces missions BAD veillent à avoir des consultations avec les représentants des bailleurs de fonds résidant à Lusaka pour suivre l'évolution de leurs programmes et harmoniser avec eux les interventions de la Banque.

Encadré 3 : Soutien des donateurs par secteur

Le gouvernement zambien entretient de bonnes relations de travail avec les partenaires au développement du pays qui, normalement, coordonnent leurs interventions, dont la plupart sont financées par le biais des Programmes d'investissement sectoriels (PIS). Il existe des PIS dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'énergie et des routes, et lorsqu'un programme fait défaut, les opérations des donateurs sont harmonisées avec la stratégie sectorielle du gouvernement. A moyen terme, le soutien des donateurs s'inscrira dans le cadre du document de stratégie de réduction de la pauvreté. Ci-après figure un récapitulatif des donateurs opérant en Zambie, susceptibles de demeurer les principaux partenaires au développement du gouvernement pour la mise en œuvre du DSRP dans les différents secteurs.

Agriculture : Le Groupe de la Banque et les bailleurs de fonds ci-après interviennent conjointement dans ce secteur : DANIDA, DfID, l'UE, Allemagne, JICA, Koweït, Pays-Bas, Norvège, PNUD et Banque mondiale.

Santé et éducation : le Groupe de la Banque finance des projets d'éducation et de santé en Zambie. Pour le secteur de la santé, les autres bailleurs de fonds sont les suivants : ACDI, DANIDA, UE, Irish Aid, JICA, Pays-Bas, SIDA, USAID, PNUD et Banque mondiale. Les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'éducation sont les suivants : DANIDA, DfID, UE, Finlande, Irish Aid, JICA, Pays-Bas, Norvège, Fonds de l'OPEP, USAID, PNUD, UNICEF et Banque mondiale.

Energie : le PIS est financé par le Groupe de la Banque, la BEI, NORAD, la DBSA, le NDF, le SIDA, la CFD, FINNIDA et la Banque mondiale.

Eau et assainissement : le Groupe de la Banque est le principal acteur dans ce secteur et les autres participants sont la Banque mondiale, l'Allemagne, la Norvège, le Japon, l'Irlande, la DFID et l'UE.

VIH/SIDA : Le Groupe de la Banque, l'initiative mondiale de lutte contre le VIH/SIDA, la Banque mondiale et tous les autres donateurs.

Routes : le programme d'investissement dans le secteur routier est financé par le Groupe de la Banque, DANIDA, DfID, l'UE, l'Allemagne, JICA, le Koweït, les Pays-Bas, la Norvège, le PNUD et la Banque mondiale.

3.4.2 Au cours de la mise en œuvre du DSRP à moyen terme, le Groupe de la Banque s'attachera à coordonner plus activement ses activités avec les autres bailleurs de fonds pour assurer une plus grande synergie dans la promotion de la réduction de la pauvreté, comme énoncé dans le DSRP. La Banque encouragera les donateurs représentés à Lusaka à planifier les réunions de consultation au moins deux semaines à l'avance afin que des missions BAD soient programmées de manière à coïncider avec ces réunions. Il en sera de même avec les réunions ponctuelles des donateurs avec le MOFNP. La Banque poursuivra sa pratique de consultations individuelles avec les autres donateurs à chacune des étapes du cycle du projet.

Encadré 4: **Elaboration du DSP selon un processus participatif**

La participation des parties prenantes à l'élaboration du présent DSP s'inspire de la participation à l'établissement du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) de la Zambie. Le DSRP a été élaboré à l'issue de vastes consultations nationales impliquant les parties prenantes, dont les parlementaires, l'administration publique, le secteur privé, les universités, les ONG, les OSC, les bailleurs de fonds et les communautés de base, représentées par les provinces et les districts. L'élaboration du DSRP a été pilotée par le Secrétariat du DSRP au sein du ministère des Finances et du Plan.

Les premières séries de consultations ont commencé avec les **séminaires de sensibilisation** pour expliquer aux parties prenantes le concept de base du DSRP. Des séminaires ont été organisés à l'intention des hauts fonctionnaires de l'Etat, des parlementaires, des administrateurs de province et des parties prenantes d'une manière générale. Ils ont permis de dégager un consensus sur le processus d'élaboration des DSRP et, conformément à leur recommandation, **huit groupes de travail** ont été mis en place pour piloter la rédaction des différentes sections du DSRP et chaque groupe de travail était représenté dans chacune des catégories des parties prenantes, dont les bailleurs de fonds, avec la participation du Groupe de la Banque. Les groupes de travail ont produit les toutes premières moutures des projets de rapport qui ont été examinées au cours d'autres séries de séminaires.

Dans le cadre du DSRP, la recherche participative a été menée sur les communautés, sur leur perception de la pauvreté, sur ses causes et sur les solutions à lui apporter. Une conférence s'est tenue sur le DSRP dans chaque province avec au moins 10 participants de chaque district, dont les représentants des ONG et OSC et les institutions traditionnelles. Finalement, un sommet national s'est tenu pour discuter du premier projet du DSRP. La version finale du DSRP de la Zambie est donc le produit d'un vaste processus consultatif avec la participation des parties prenantes.

Le DSRP n'ayant été achevé qu'en avril 2002, il n'était donc pas indiqué de démarrer une autre session formelle des parties prenantes durant la mission de préparation du DSP en mai 2002. Toutefois, la mission de préparation du DSP a tenu des consultations avec le gouvernement, plusieurs ONG et OSC, ainsi qu'avec les autres bailleurs de fonds sur la stratégie du Groupe de la Banque. La mission de préparation du Profil de gouvernance pays en juillet 2002 a tenu des consultations similaires. La réunion du groupe consultatif, organisée en juillet 2002 en Zambie, a également permis de tenir d'autres consultations sur le DSP et la stratégie proposée dans ce document est le produit de ces consultations.

Durant la mission de dialogue sur le DSP en avril 2003, un atelier a été organisé à l'intention des parties prenantes en vue d'examiner le projet de DSP et d'obtenir leurs observations finales sur la stratégie du Groupe de la Banque. Trente trois personnes, représentant les ONG, les OSC, les donateurs, le secteur privé et le gouvernement ont participé à cet atelier. Suites aux discussions tenues lors de l'atelier et au consensus qui s'y est dégagé, le projet de stratégie de prêt et de programme a été modifié et il en a résulté la stratégie et les programmes proposés au chapitre V. La haute priorité que la stratégie accorde au secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'à la protection de l'enfance, traduit bien l'avis général qui s'est dégagé de cet atelier.

IV PROGRAMME D'AIDE DU GROUPE DE LA BANQUE

4.1 Evaluation de la stratégie antérieure

4.1.1 **Stratégie de prêt antérieure** : Entre 1999 et 2001, l'objectif essentiel de la stratégie de prêt du Groupe de la Banque était de contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être social, en mettant l'accent sur : l'agriculture et la conservation de l'environnement ; l'amélioration du secteur social ; le développement des infrastructures des services publics, la gestion économique et la promotion de la bonne gouvernance.

4.1.2 Les Conseils d'administration ont approuvé un programme de prêt qui recommandait un engagement total de 46,9 millions d'UC (42,7 millions d'UC au titre des projets et 4,2 millions d'UC au titre du FAT) pour la période 1999-2001 et une enveloppe pour les prêts à l'appui de réformes d'un montant allant jusqu'à 50 pour cent de l'allocation de base. Suite à la réduction de l'allocation de la Zambie après l'évaluation de la performance du pays (EPP) de 2001, l'allocation a été révisée à la baisse à 34,93 millions d'UC, dont 32,38 millions d'UC pour les projets et 2,55 millions d'UC pour le FAT. L'engagement total réel du Groupe de la Banque s'élevait à 37,77 millions d'UC ; autrement dit, l'allocation totale révisée de 34,93 millions d'UC avait été dépassée de 10,8 %. En outre, le Groupe de la Banque a approuvé une opération à l'appui de réformes, deux opérations d'allègement de dette et un crédit du secteur privé, comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

4.1.3 La stratégie de prêt pour la période 1999-2001 avait été judicieusement axée sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la qualité des services sociaux, étant donné que la réduction de la pauvreté demeure, en Zambie, le principal problème de développement. Elle a permis à la Banque de financer un projet d'irrigation en vue de résoudre le problème majeur de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire en Zambie. Elle a aussi bien orienté l'opération de la Banque dans le domaine de la préservation des ressources environnementales, étant donné que l'un des projets approuvés s'attaquait au problème de l'épuisement des surfaces boisées. Dans le secteur des équipements collectifs, la stratégie a recommandé le financement de l'électrification des zones rurales pour permettre aux pauvres de transformer les produits vivriers et les produits d'exportation. Dans le secteur social, elle a soutenu la mise en place d'infrastructures scolaires et permis à la Banque de d'induire les interventions d'autres bailleurs de fonds dans la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA par la création du secrétariat du VIH/SIDA qui coordonne les interventions des donateurs dans ce domaine. Mais surtout, en mettant l'accent sur la gouvernance économique, la Banque a financé une opération de bonne gouvernance dans l'optique de poser les jalons du renforcement de la transparence et de la responsabilité dans la gestion budgétaire, et de s'attaquer au problème de l'indiscipline budgétaire qui n'a cessé de compromettre la bonne l'exécution du budget en Zambie.

Tableau 1 : Projets et programmes approuvés par le Groupe de la Banque, 1999-2001

Nom de l'opération	Montant
<u>Projets et programmes du secteur public</u>	
i) Projet Education III	8,5 millions d'UC
ii) Ligne de transport Victoria Falls – Katima Mulilo	4,85 millions d'UC
iii) Projet de développement de l'irrigation	6,05 millions d'UC
iv) Projet d'adduction d'eau et d'assainissement en milieu rural - Central Province	12,41 millions d'UC
v) Projet villageois de gestion des espaces boisés communautaires	4,43 millions d'UC
vi) Appui institutionnel au projet VIH/SIDA	1 million
vii) Appui au programme de transparence et de responsabilité dans la gestion budgétaire	16,2 millions d'UC (Prêt à 0,53 million d'UC)
<u>Allégement de la dette</u>	
Mécanisme de financement supplémentaire (MFS)	4,97 millions d'UC
Allégement de dette au titre de l'Initiative PPTE	146 millions de \$EU
<u>Secteur privé</u>	
Réhabilitation de l'hôtel Intercontinental de Lusaka	5 millions de \$EU.

4.1.4 Du fait des contraintes de ressources, exacerbées par la réduction à mi-parcours de l'enveloppe financière pour la Zambie, l'ampleur et l'intensité des activités dans les secteurs choisis ont été limitées, et aucune intervention n'a été effectuée dans le secteur des transports. Quel qu'ait été le bien-fondé de toutes ces interventions, elles semblent avoir été trop nombreuses par rapport à la capacité d'exécution du gouvernement et, même peu rentables du point de la Banque. La preuve de la faible capacité du gouvernement à gérer sept nouvelles opérations approuvées sur une période de deux ans est donnée par le fait que, douze mois après leur approbation, certaines de ses opérations ne sont toujours pas réalisées.

4.2. **Portefeuille du Groupe de la Banque et gestion du portefeuille**

4.2.1 A ce jour, le Groupe de la Banque a engagé un montant total de 548,39 millions d'UC, net d'annulations, en Zambie pour financer 35 projets, 5 lignes de crédit, 5 programmes à l'appui de réformes, 4 opérations d'appui institutionnel, 8 études et 1 opération d'allégement de la dette (Mécanisme de financement supplémentaire). Les engagements nets sont constitués par 254,02 millions d'UC (46,3 %) provenant des ressources de la BAD, et par 294,37 millions d'UC (53,7 %), du FADF/FAT. Le secteur industriel a été le plus grand bénéficiaire des ressources du Groupe de la Banque (37,68 %), suivi des équipements collectifs (24,36 %), de l'agriculture (12,61%), du multisectoriel (9,90 %), du secteur social (8,69%) et des transports (6,77 %).

4.2.2 Le taux global de décaissement au titre du portefeuille du Groupe de la Banque est satisfaisant, à 86,5 % (474,45 millions d'UC), tandis que les taux de décaissement des prêts BAD et FAD/FAT ne sont que de 99,86 % (253,66 millions d'UC) et de 75,01 % (220,8 millions d'UC) respectivement. Le faible taux de décaissement au guichet FAD/FAT s'explique par le fait que les engagements viennent seulement d'y être effectués. Les projets approuvés depuis 2000 pour le guichet FAD/FAT représentent 40 % des opérations en cours et environ 25 % de l'ensemble des engagements au titre du guichet FAD/FAT.

4.2.3 **Remboursement des prêts** : Au cours des trois dernières années, la Zambie a régulièrement remboursé les prêts. Elle n'accuse pas d'arriérés et ne donc fait l'objet d'aucune sanction. En 2000, elle a bénéficié du Mécanisme de financement supplémentaire du Groupe de la Banque (4,97 millions d'UC) et depuis janvier 2001, elle bénéficie de l'allègement de la dette du Groupe de la Banque au titre de l'Initiative PPTE (146 millions de dollars EU).

4.2.4 **Expérience en matière d'exécution des projets** : le rapport annuel sur la performance du portefeuille du Groupe de la Banque (ADB/BD/WP/2002/30) indique que l'âge moyen des projets en Zambie a systématiquement baissé de 7,2 en 1998 à 6,2 en 2000, et à 5,1 en 2001. Le rapport indique par ailleurs que le nombre des projets effectivement à problèmes, qui était de trois auparavant, est tombé à zéro. L'APPR a cependant relevé que 5 projets étaient potentiellement à problèmes, à cause notamment de la lenteur de l'exécution. A l'instar des RAPP, les rapports des missions de supervision font état également de l'amélioration de la performance du portefeuille de la Zambie. Ces améliorations sont le résultat d'un certain nombre de mesures, dont le renforcement de coordination des actions entre le ministère des Finances et du Plan (MOFNP), d'une part, et les ministères de tutelle et les organes d'exécution, d'autre part, ce qui a contribué à rehausser la performance des projets sectoriels. Par ailleurs, il y a eu aussi l'augmentation des dotations budgétaires destinées aux fonds de contrepartie des projets, l'amélioration de la gestion de la passation des marchés et de la transmission des rapports d'avancement et d'audit par les coordonnateurs de la cellule d'exécution des projets qui ont participé aux ateliers de gestion de projets de la Banque.

4.2.5 **Mesures visant à améliorer la performance du portefeuille** : les RAPP, les RAP, les revues de portefeuille et les rapports de mission de supervision ont fourni des enseignements sur les moyens d'améliorer davantage la qualité du portefeuille de la Zambie. L'un des problèmes en suspens du portefeuille, à la base des projets potentiellement à problèmes, est le démarrage tardif dû essentiellement aux retards dans la présentation de l'avis juridique à la Banque et dans la réalisation des conditions préalables à l'entrée en vigueur des accords de prêt. Ce problème résulte du sous-effectif de l'*Office of the Treasury Counsel* et de son inefficacité à gérer la réalisation des conditions des prêts. Le gouvernement a accepté d'accroître les effectifs de l'*Office of the Treasury Counsel*, ainsi que son efficacité opérationnelle en le dotant des outils de travail nécessaires. Le gouvernement a aussi donné l'assurance qu'avec la réforme du processus budgétaire, les dotations pour les fonds de contrepartie, pour tous les projets approuvés qui seront financés par les bailleurs de fonds, seront inscrits au budget et libérés à bonne date, à partir de 2003. En ce qui concerne la Banque, les coordonnateurs de projets continueront de superviser régulièrement les projets en cours. Pour les nouvelles opérations, des dotations budgétaires seront prévues pour l'audit externe des projets, dans la mesure où le Département de l'audit interne du gouvernement n'a pas les capacités nécessaires. La Banque organisera au moins tous les 18 mois des

séminaires sur les procédures de passation des marchés, de décaissement et de gestion des projets, à l'intention du personnel chargé de la gestion des projets de toutes les CEP, pour lui permettre d'actualiser régulièrement ses connaissances des règles de la Banque. De même, une sélectivité accrue dans le choix des projets et la réduction du nombre des opérations contribueraient à aligner le portefeuille sur la capacité opérationnelle du gouvernement.

4.2.6 Portefeuille du secteur privé : la Banque a effectué trois investissements dans le secteur privé de la Zambie pour un montant total de 17,83 millions de dollars EU. Le premier est un prêt de 10,83 millions de dollars EU, approuvé en 1995, en faveur de *Swarp Spinning Mills Limited*. Après quelques années de performance opérationnelle et financière positive, le projet textile a connu des difficultés dues à la conjonction de plusieurs facteurs, notamment la chute des prix du fil sur le marché mondial et les problèmes de gestion. Ces facteurs ont affecté le remboursement du prêt de la Banque. C'est ainsi que des mesures visant à renforcer la gestion de la société ainsi qu'un plan de restructuration ont été adoptés. Le deuxième investissement est une prise de participation de 2 millions de dollars EU au capital du *Zambia Venture Fund Limited*, approuvé en 1998 et décaissé en 1999. La société a actuellement retrouvé sa bonne santé financière. Le troisième investissement de 5 millions de dollars EU a été approuvé en 2000 pour financer la réhabilitation de *Lusaka Intercontinental hotel* qui est déjà achevée. Le prêt a été entièrement décaissé et la société est à jour en ce qui concerne les remboursements.

V STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1 Stratégie à moyen-terme du Groupe de la Banque

A. Secteur public

5.1.1 La priorité de la stratégie de prêt de la Banque a été définie à la suite des consultations tenues avec le gouvernement, les autres bailleurs de fonds, les ONG et les organisations de la société civile. Elle est dictée par la nécessité d'axer les efforts sur les domaines où les opérations auront un plus grand impact sur le développement. Ainsi, la stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque sera axée sur la réduction de la pauvreté dans le but d'améliorer la qualité des services sociaux et de promouvoir la croissance. S'agissant des services sociaux, la Banque financera des projets dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de la protection sociale. Pour promouvoir la croissance, l'accent sera mis sur l'agriculture. Sur le plan de la politique générale, la Banque mettra l'accent sur la promotion des conditions propices à la bonne gouvernance économique en tant que moyen d'atteindre les deux objectifs que sont l'amélioration de la qualité des services sociaux et la promotion de la croissance. Les thèmes transsectoriels seront intégrés dans les opérations du Groupe de la Banque et les enjeux majeurs seront la parité hommes-femmes, la protection de l'environnement et la lutte contre le VIH/SIDA. La stratégie proposée a été entièrement approuvée par le gouvernement, les OSC, les ONG et les autres parties prenantes durant la mission de dialogue du DSP. Les composantes de la stratégie qui seront financées conformément aux scénarios de prêt sont examinées à la section 5.3.

5.1.2 Le choix de ces secteurs est guidé par le fait qu'ils joueront un rôle de catalyseur dans la promotion de la réduction de la pauvreté en tenant compte des interventions d'autres bailleurs de fonds dans d'autres secteurs (Encadré 3), de l'intérêt que la Banque a toujours porté à ce pays et des préférences du gouvernement et de la société civile. La Banque a été l'un des principaux bailleurs de fonds dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, et

l'intervention prévue appuiera les opérations antérieures en tirant parti des conclusions des études de faisabilité déjà financées par la Banque. L'intervention relative au Programme de protection de l'enfant est considérée comme le premier projet catalyseur qui ouvrira la voie aux futures opérations à entreprendre par les autres parties prenantes pour s'attaquer au problème des orphelins du VIH/SIDA et des enfants de la rue qui ont été négligés par le passé. Cette intervention particulière revêt une priorité absolue pour les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et le gouvernement qui ont exhorté la Banque à les conseiller et à les aider à faire face à ce problème. Le DSRP a identifié l'agriculture comme un secteur qui jouera un rôle capital dans la promotion de la croissance, pour contribuer à réduire la pauvreté. La place de choix que les par les opérations à l'appui de réformes accordent à la gouvernance économique (dette intérieure et décentralisation) est dictée par le profil de gouvernance pays qui a retenu ces aspects de la gouvernance comme partie intégrante des enjeux majeurs à moyen terme. L'autre enjeu majeur dans le domaine de la gouvernance est le renforcement des institutions, auquel la Banque et d'autres bailleurs de fonds s'intéressent déjà (2.5.11).

Priorité sectorielle

a) **Eau et assainissement :**

5.1.3 ***Problèmes sectoriels à résoudre*** : en Zambie, l'eau et l'assainissement constituent un volet essentiel de la lutte contre la pauvreté et les maladies, et les mauvais résultats enregistrés dans ce secteur reflètent bien l'état de pauvreté du pays. A partir des ouvrages installés, 89 % de la population urbaine ont accès à l'eau potable, contre 37 % pour les ruraux. S'agissant de l'assainissement, ces taux sont de 73 % dans les zones urbaines et de 68 % dans les zones rurales. Dans les zones périurbaines où vivent 50 à 70 % de la population urbaine, les ouvrages d'eau et d'assainissement sont extrêmement précaires et peu fiables car, seuls 44 % de la population ont accès à l'eau potable, contre seulement 10 % pour les installations d'assainissement. Les zones dotées d'ouvrages d'eau et d'assainissement, notamment les centres périurbains, ont connu des épidémies annuelles de maladies d'origine hydrique durant la saison des pluies, ce qui a entraîné des décès et exercé une forte pression sur les installations d'assainissement.

5.1.4 ***Stratégie d'intervention*** : Le Groupe de la Banque mettrait l'accent sur la réhabilitation et l'expansion des infrastructures existantes dans les zones périurbaines et rurales qui sont les moins nanties et où les habitants sont très vulnérables aux épidémies. Les instruments seront les prêts-projets et les dons. Comme indiqué plus haut, les zones périurbaines, où vit la majorité de la population urbaine, sont les plus touchées en termes d'assainissement précaire et de pénurie d'eau potable. Central Province, que le Groupe de la Banque ciblera dans son intervention, est l'une des provinces où l'absence d'eau potable et d'assainissement est la plus marquée et où 77 % de la population est pauvre, pourcentage supérieur à la moyenne nationale. Les opérations dans ce secteur auront une composante « santé » intégrée qui traitera des problèmes du VIH/SIDA et des maladies d'origine hydrique, notamment le choléra, dans les zones du projet. L'intervention viendra renforcer les projets d'adduction d'eau et d'assainissement précédemment financés par le Groupe de la Banque et couvrira les zones rurales de Central Province. Grâce à cette intervention, environ 300.000 personnes devraient pouvoir accéder à l'eau potable et à l'assainissement vers la fin du projet en 2006, dans la mesure où le projet permettra de fournir 16 millions de mètres cubes d'eau potable par an.

Opération proposée : Projet d'adduction d'eau et d'assainissement dans huit centres de Central Province

b) **Protection de l'enfance**

5.1.5 **Problèmes sectoriels à résoudre** : selon l'enquête menée en 2001 sur la santé de la population zambienne, le pays compte plus de 4 millions d'enfants, dont la plupart sont élevés dans la pauvreté. Les orphelins représentant non moins de 16 % des enfants et environ 75 000 enfants vivent dans la rue. L'on a estimé à plus d'un million le nombre d'orphelins et autres enfants vulnérables qui, en plus d'être pauvres, vivent dans des conditions extrêmement précaires et n'ont pas accès aux services sociaux de base. Les plus vulnérables sont les orphelins du VIH/SIDA, estimés à 620 000 en 2000 et, selon les estimations, à 974 000 en 2014 (section 2.5.1).

5.1.6 **Stratégie d'intervention** : l'intervention du Groupe de la Banque tiendra compte des objectifs de politique du gouvernement en matière de protection de l'enfance, telle qu'énoncée par le ministère du Développement communautaire et des Services sociaux, et qui sont les suivants : i) maximiser l'accès des personnes vulnérables aux services d'éducation et de santé ; ii) encourager la satisfaction des besoins des orphelins et des enfants vulnérables ; iii) veiller à ce que des normes professionnelles soient établies et maintenues par la formation et la supervision des prestataires de services ; et iv) coordonner les activités des prestataires de services.

5.1.7 Les programmes à financer par la Banque comprendront : i) les programmes (notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation) axés sur les besoins des orphelins et des enfants vulnérables (OEV) ; ii) assurer la formation professionnelle des travailleurs au niveau communautaire en vue d'améliorer la qualité des services de protection ; iii) sensibiliser davantage aux questions concernant les OEV, en encourageant les familles élargies au profit des orphelins et des enfants vulnérables ; et iv) soutenir les institutions s'intéressant à la réhabilitation des OEV.

Opération proposée : Programme d'appui à la protection de l'enfance

c) **Multisecteur :**

Opération à l'appui de réformes :

5.1.8 **Problèmes sectoriels à résoudre** : Certes des efforts ont été faits pour résoudre le problème de la dette extérieure de la Zambie (voir section 2.2.2), mais la dette intérieure demeure une menace majeure pour la stabilité de l'économie. A la fin de 2002, l'encours total de la dette intérieure se chiffrait à 2 249 milliards de kwacha, soit environ 60 % du budget annuel de l'Etat pour 2003. En 2002, les paiements au titre des intérêts sur la dette intérieure représentaient 2,8 % du PIB et plus de 15 % des recettes budgétaires totales. Les besoins d'emprunt du secteur public pour assurer le service de la dette intérieure a été le principal facteur ayant contribué à la hausse du taux d'intérêt à environ 50 pour cent, d'où la difficulté pour le secteur productif, y compris les microentreprises, de contracter des emprunts. En 2002-2004, la Zambie aura besoin de l'assistance du Groupe de la Banque et de ses autres partenaires pour résoudre le problème de son endettement intérieur. Le financement des opérations à l'appui de réformes visera à réduire l'encours de la dette intérieure et son incidence sur les taux d'intérêt et la stabilité macroéconomique, ce qui contribuera à faire baisser le taux d'inflation et à stabiliser l'économie.

5.1.9 L'autre objectif majeur de l'opération à l'appui de réformes de la Banque aurait trait à la décentralisation. L'élaboration de la politique de décentralisation prend beaucoup de temps. Par conséquent, des mesures concrètes doivent être prises à présent pour faire avancer sa mise en œuvre. Précisément, le Groupe de la Banque s'emploie à faire approuver la politique de décentralisation par le Conseil des ministres et fait en sorte que sa mise en œuvre démarre, notamment dans le domaine de la délégation des fonctions fiscales aux autorités provinciales et locales. La politique sera conçue de manière à définir, en termes opérationnels, la portée des mesures prises par l'administration centrale, les administrations provinciales, les autorités des collectivités locales et autres parties prenantes.

5.1.10 **Stratégie d'intervention:** l'instrument sera le prêt-programme (prêt à l'appui de réformes). En finançant l'opération à l'appui de réformes, le Groupe de la Banque interviendra à travers l'appui à la balance des paiements ou l'appui budgétaire. L'adoption de l'aide budgétaire dépendra des résultats des actions engagées ces dernières années en faveur des réformes budgétaires. La Banque a financé un programme visant à promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion des fiscales, qui est venu renforcer un programme similaire financé par la Banque mondiale sur la viabilité des finances publiques. Au nombre des composantes de l'intervention de la Banque figurent les réformes budgétaires, la promotion de l'autonomie et de l'efficacité opérationnelle de la Cour des comptes, l'amélioration des systèmes de passation des marchés publics et le renforcement des capacités de la Commission anti-corruption pour sanctionner les par rapport aux normes budgétaires.

5.1.11 L'opération à l'appui de réformes devrait, d'ici à 2004, permettre au gouvernement d'approuver la politique de décentralisation et de lancer son exécution. De même, à l'horizon 2004, l'encours de la dette intérieure aurait cessé d'augmenter et se réduirait d'au moins 10 % par an à partir de 2005. Le taux d'intérêt aurait été réduit, passant d'environ 50 % à moins de 30 % à partir de 2005

d) **Renforcement des capacités**

5.1.12. La capacité locale d'exécution des projets de développement est essentielle car elle permet de s'assurer que ces opérations ont l'impact souhaité sur le développement. L'amélioration de l'exécution des projets du Groupe de la BAD a été liée aux efforts faits par l'institution et d'autres bailleurs de fonds dans le domaine de la promotion de la capacité locale à gérer les projets. A moyen terme, les efforts de renforcement des capacités seront axés sur la valorisation des ressources humaines et la création d'une structure administrative pour la gestion des projets. Les activités de renforcement des capacités seront intégrées dans les projets d'adduction d'eau et d'assainissement, de protection de l'enfance et de l'agriculture. Concernant le programme d'appui à la protection de l'enfant qui constituera la principale activité de renforcement des capacités, le Groupe de la Banque aidera le gouvernement à créer le cadre institutionnel d'assistance aux orphelins et aux enfants vulnérables, de la même manière que le cadre institutionnel créé pour le VIH/SIDA.

e) **Agriculture :**

5.1.13 **Problèmes sectoriels à résoudre :** Les principaux problèmes du secteur agricole sont la sécheresse, les difficultés d'accès des petits exploitants agricoles aux intrants, le mauvais état des infrastructures et le manque d'accès des exploitants agricoles au crédit et au marché, notamment ceux des zones rurales. L'enjeu à moyen terme pour le secteur de

l'agriculture est d'accroître la productivité et le revenu des agriculteurs afin qu'ils servent de fer de lance dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural, d'améliorer la sécurité alimentaire et de jeter les bases d'une croissance accélérée et durable de l'ensemble de l'économie.

5.1.14 **Stratégie d'intervention** : Pour ce qui est de l'agriculture, la Banque s'attachera à développer l'infrastructure agricole pour rendre la production agricole moins vulnérable aux conditions climatiques, l'objectif primordial étant d'assurer la sécurité alimentaire. En outre, les pratiques agricoles, telles que les programmes de fourniture d'intrants aux petits planteurs qui ont montré leur efficacité dans la réduction de la pauvreté, seront soutenues. Un programme d'aide aux petits planteurs prévoit l'aménagement de nouveaux blocks agricoles (dans le cadre des 18 blocs agricoles proposés dans le DSRP), l'octroi de crédit aux planteurs, et la garantie de disposer d'un marché et de structures de stockage des récoltes. Les instruments utilisés par la Banque seront les prêts-projets et les dons pour le renforcement des capacités. Le résultat escompté de cette opération serait une augmentation de 5000 hectares de la superficie des terres de culture, qui passerait à 70 000 hectares, ce qui générerait une expansion de 7,5 % de la production alimentaire (notamment le maïs) et créerait de l'emploi à au moins 3000 planteurs, à l'horizon 2007.

Opération proposée : Projet de développement agricole

5.1.15 **Dons** : vingt-sept pour cent (27 %) de l'allocation totale de la Zambie sera sous forme de don. Les dons proposés serviront à financer : i) le Programme d'appui à la protection de l'enfance ; ii) une partie du projet d'adduction d'eau et d'assainissement ; et iii) les activités de renforcement des capacités dans le secteur agricole. Les dons seront également utilisés pour soutenir l'intégration de la lutte contre le VIH/SIDA, ainsi que les questions de genre et d'environnement dans toutes les opérations de l'institution. Les avantages attachés aux dons seront mesurés sur la base des indicateurs de suivi de la performance figurant dans la matrice du programme d'appui à la protection de l'enfance. La composante du projet d'adduction d'eau et d'assainissement qui serait financée avec le produit des dons sera aussi clairement identifiée, et assortie d'indicateurs mesurables. De même, le reste des activités de renforcement des capacités du secteur agricole et les thèmes transversaux sera précisé, avec des indicateurs mesurables.

B. Secteur privé

5.1.16 Sur la période 2002-2004, les activités de la Banque dans le secteur privé en Zambie dépendront du nouveau climat des affaires. A mesure que ce climat s'améliora, la Banque s'attachera à accroître ses activités dans le secteur privé par des investissements directs et l'assistance technique. A cet égard, la Banque cherchera à identifier les projets susceptibles d'être financés directement dans des domaines tels que le secteur manufacturier, le tourisme, l'agroindustrie, l'infrastructure et les services financiers. Ces secteurs offrent un potentiel pour de nouveaux investissements ou pour la réhabilitation d'entreprises existantes. Pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises, la Banque étudiera la possibilité d'ouvrir des lignes de crédit aux institutions financières qui ont fait leurs preuves.

5.2 Risques liés à la stratégie du Groupe de la Banque

Les risques identifiés à la section 3.3 susceptibles d'affecter la mise en oeuvre du DSRP pourraient aussi compromettre l'application de la stratégie du Groupe de la Banque, étant donné qu'elle s'inspire résolument du DSRP. En outre, l'efficacité et l'engagement des

employés du secteur public à mettre en oeuvre les projets et programmes du Groupe de la Banque seront décisifs pour le succès de sa stratégie. Avec un nombre réduit de nouvelles opérations, le gouvernement devrait pouvoir gérer efficacement leur exécution.

5.3 Scénarios de prêt

5.3.1 **Scénario de référence** : l'allocation indicative globale de la Zambie au titre du FAD-IX est de 36,25 millions d'UC, dont 26,46 millions d'UC sous forme de prêt et 9,97 millions d'UC sous forme de don. La Zambie pourrait aussi recevoir jusqu'à 50 % de cette allocation pour une opération à l'appui de réformes. L'allocation est déterminée par le résultat de l'évaluation de la performance du pays (EPP). Les ressources au titre de ce scénario serviront à financer les opérations d'adduction d'eau et d'assainissement, la protection de l'enfance et les opérations à l'appui de réformes liées à la gouvernance économique. Le programme de prêts au titre de ce scénario est recommandé pour la Zambie.

5.3.2 **Scénario élevé** : la Zambie pourrait prétendre à un scénario élevé si sa performance s'améliore sensiblement, notamment dans les domaines de la décentralisation, de la lutte contre la corruption, de l'autonomie de la Cour des comptes et de la gestion de la dette intérieure (voir tableau 2 pour l'ensemble des critères régissant le passage au scénario élevé). Dans ce scénario, le gouvernement reçoit des ressources additionnelles à hauteur de 50 % du scénario de référence. Les ressources au titre de ce scénario seront utilisées pour financer une opération agricole.

5.3.3 **Scénario bas** : si la performance du gouvernement s'amointrit, notamment dans les domaines de la décentralisation, de la lutte contre la corruption, l'octroi d'une autonomie à la Cour des comptes, et de la gestion de la dette intérieure (voir tableau 2), son allocation sera limitée à 20 % du scénario de référence. Dans une telle éventualité, la Banque ne financera que le programme d'appui à la protection de l'enfance.

5.4 Activités de financement par des instruments autres que les prêts

La Banque aidera la Zambie à renforcer l'environnement des politiques par l'élaboration d'un programme de travail consultatif en matière de politiques, portant notamment sur la revue des dépenses publiques, l'évaluation et la responsabilité financières des pays, la gestion financière des ressources au titre de l'Initiative PPTTE et les directives concernant les dispositions organisationnelles et administratives pour la mise en œuvre du DSRP.

5.5 Cofinancement et mobilisation de ressources extérieures

Les projets financés au titre du FAD-VIII ont été cofinancés ou harmonisés avec les opérations des autres bailleurs de fonds finançant des activités similaires en Zambie. La coordination du projet d'adduction d'eau et d'assainissement et du projet VIH/SIDA a été assurée avec d'autres donateurs appuyant ces secteurs, tandis que le projet d'éducation III a été financé dans le cadre du Programme d'investissement dans le secteur de l'éducation. L'opération à l'appui de réformes (SFTA) a été cofinancée avec le FMI (340 millions de dollars EU), la Banque mondiale (95 millions de dollars EU), l'UE (79 millions de dollars EU) et le gouvernement néerlandais (30 millions de dollars EU). Entre 2002-2004, les efforts seront intensifiés pour intervenir dans le cadre de l'approche sectorielle, tandis que le cofinancement et l'harmonisation avec les autres bailleurs de fonds seront envisagés lorsque cette approche sectorielle fera défaut.

5.6 **Résultats du suivi** : Un département a été créé au sein du ministère des Finances et du Plan pour assurer la coordination et le suivi de la mise en oeuvre du DSRP. La Banque finance déjà la formation à l'étranger du personnel du département pour renforcer sa capacité en matière de suivi et d'évaluation. Elle suivra étroitement avec ce département la mise en oeuvre du DSRP et du programme de prêts. Une matrice des indicateurs et des réalisations est présentée à l'annexe 4 pour servir de guide pour le suivi.

Tableau 2 : Scénarios de prêt

Politiques	Indicateurs		
	Scénario bas	Scénario de référence	Scénario élevé
i) Evaluation du portefeuille (Projet à risque)	>50%	25-50%	<25%
ii) Décentralisation	Le gouvernement annonce l'interruption du processus de décentralisation	Document de politique en cours d'élaboration	Document de politique finalisé et approuvé par le Conseil des ministres
iii) Lutte contre la corruption (Commission anti- Corruption -ACC)	Le gouvernement ne peut pas libérer l'intégralité de la dotation budgétaire en faveur de l'ACC sur 3 mois	Les membres potentiels de la Commission ACC identifiés et leurs dossiers sont à l'étude	Les membres de la Commission anti-Corruption (ACC) nommés
iv) Autonomie de l' <i>Office of the Auditor-General (OAG)</i> (Cour des Comptes)	Le gouvernement ne peut pas libérer l'intégralité de la dotation budgétaire en faveur de l'OAG sur 3 mois	Document sur l'autonomie de l'OAG devant le Conseil des ministres pour approbation	Le Cabinet approuve le document sur l'autonomie de l'OAG
v) Dette intérieure	L'encours de la dette intérieure dépasse de >5 % son niveau à fin 2002	Politique sur la dette intérieure en cours d'élaboration	L'encours de la dette intérieure réduit de >5 % par rapport au niveau en fin 2002

5.7 **Questions devant faire l'objet de dialogue**

5.7.1 Entre 2002-2004, la Banque consultera les autorités pour les engager à mettre en oeuvre le DSRP et les autres mesures, et les accompagner dans ce processus. La Banque s'attachera à persuader le gouvernement à initier des actions pratiques sur les éléments suivants :

- a) **Fonds de contrepartie pour les programmes de développement** : le gouvernement doit conduire le processus de mise en oeuvre du DSRP en faisant des dotations budgétaires appropriées pour financer sa contribution au DSRP et aux projets de développement en cours. Il devra aussi faire une dotation budgétaire pour assurer les fonds de contrepartie au titre des projets du Groupe de la Banque et veiller à ce que ces fonds soient débloqués à temps.

- b) Mise en oeuvre du programme de décentralisation : le gouvernement devra approuver la politique de décentralisation et lancer sa mise en oeuvre. Plus précisément, il faudra accorder davantage d'autonomie, sur le plan administratif et budgétaire, aux instances subalternes de l'administration publique, à savoir, les autorités provinciales et de district.
- c) Amélioration de la qualité du portefeuille : le principal problème que connaît le portefeuille du Groupe de la Banque est le retard de démarrage, dû au fait que le gouvernement ne prend normalement pas les mesures proactives permettant de remplir les conditions de prêt et de don. Le bureau du *Treasury Counsel* devra jouer ce rôle.
- d) Réhabilitation des enfants de la rue : La Banque établira le dialogue avec le gouvernement sur les programmes publics de réhabilitation des enfants de la rue et de leur réintégration dans le système éducatif. La Banque espère que le gouvernement va élaborer un programme formel et créer un cadre institutionnel permettant de résoudre les problèmes des enfants concernés.
- e) Gestion de la dette intérieure : la Banque et le gouvernement noueront le dialogue sur les stratégies visant à résoudre le problème de l'endettement intérieur de l'Etat. Le gouvernement devra s'engager à étudier les voies et moyens de financer les paiements d'intérêts sur la dette intérieure plutôt que d'évincer le secteur privé du marché monétaire local en émettant des instruments d'emprunt coûteux. Il est aussi nécessaire d'étudier la manière dont sera remboursé le stock actuel de la dette intérieure.
- f) Mise en oeuvre des réformes agraires : le gouvernement doit faciliter l'octroi des titres fonciers pour promouvoir les investissements à long terme (section 2.6.3). Il doit également créer le mécanisme institutionnel permettant le traitement régulier et accéléré des titres fonciers.
- g) Intégration des conventions internationales à la législation nationale : le gouvernement devra internaliser les conventions internationales qu'il a signées en les intégrant à la législation nationale. Parmi ces dispositions internationales figurent les conventions relatives : à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; aux droits de l'enfant ; à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; à l'abolition du travail des enfants ; et au droit à la négociation collective.

5.7.2 Le dialogue se poursuivra avec les autorités sur leur détermination à mettre en oeuvre les mesures nécessaires. La Banque continuera d'assurer le suivi avec les pouvoirs publics pour s'assurer que toutes les attentes en matière de politique concernant ces questions sont comblées. Il faut noter que les autres bailleurs de fonds sont aussi concernés par ces questions de dialogue, et qui portent notamment sur le financement des programmes de

développement, le programme de décentralisation, la réhabilitation des enfants de la rue, la gestion de la dette intérieure et la mise en œuvre des réformes agraires. La Banque assurera une liaison étroite avec les autres partenaires sur les questions nécessitant le dialogue.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusions

6.1.1 La Zambie n'a cessé de manifester sa ferme détermination à réduire la pauvreté par la mise en œuvre suivie de ses programmes de réformes structurelles et de politique, et plus récemment, par la mise au point de sa stratégie de réduction de la pauvreté qui présente un programme détaillé et viable de réduction de la pauvreté. Le DSRP indique cependant que le pays est confronté à défi majeur, à savoir, entreprendre des réformes et mettre en œuvre les projets et programmes en faveur de la réduction de la pauvreté dans le cadre des objectifs de développement du millénaire. L'aide de la Banque et d'autres partenaires extérieurs contribuera notablement à la réalisation des objectifs du DSRP. La Zambie continue de faire des progrès dans la réalisation des conditions d'éligibilité à l'Initiative PPTE, dont l'achèvement du DSRP, la création du secrétariat du VIH/SIDA et la mise en œuvre satisfaisante de l'accord FRPC du Fonds monétaire international. La Banque mondiale figure parmi les bailleurs de fonds qui financent la mise en œuvre du DSRP de la Zambie. Le pays est à jour pour ses remboursements au titre du service de la dette extérieure envers du Groupe de la Banque et d'autres partenaires au développement. En outre, la performance du portefeuille du Groupe de la Banque en Zambie n'a cessé de s'améliorer.

6.1.2 La stratégie 2002 - 2004 de la Banque pour la Zambie, qui s'inspire du document de stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement, sera axée sur la réduction de la pauvreté et visera à améliorer les conditions sociales et à promouvoir la croissance et la bonne gouvernance économique. La Banque appuiera donc les opérations visant à améliorer les conditions d'adduction d'eau et d'assainissement ; la protection de l'enfance et la production agricole. Par ailleurs, elle financera un programme d'appui visant à promouvoir la gouvernance économique, notamment dans les domaines de la décentralisation et de la gestion de la dette intérieure. La Banque financera des projets viables dans tout secteur.

6.2 Recommandations

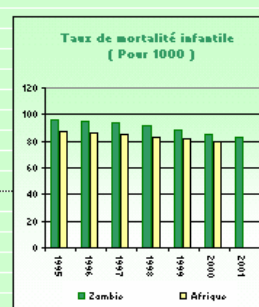
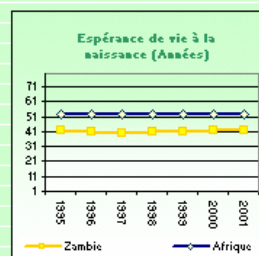
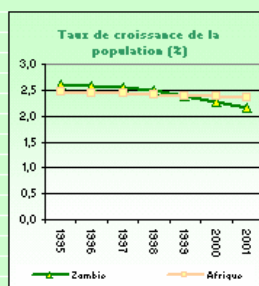
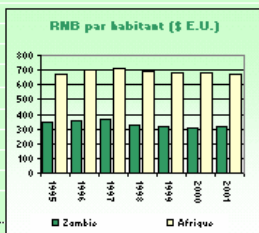
Les Conseils d'administration sont priés d'approuver la stratégie de prêt proposée et les secteurs d'intervention indiqués dans le DSP, notamment le secteur social (eau et assainissement, programme d'appui à la protection de l'enfance). L'allocation indicative de la Zambie est de 36,25 millions d'UC, dont 26,46 millions d'UC sous forme de prêt et 9,97 millions d'UC sous forme de don (27 %). Par ailleurs, la Zambie pourrait recevoir jusqu'à 50 % de cette allocation, destinés à financer une opération de prêt à l'appui de réformes en vue de promouvoir la bonne gouvernance économique. Les Conseils d'administration sont également priés de prendre note des scénarios de prêt et des seuils de déclenchement proposés, des instruments autres que les prêts, ainsi que de la proposition d'intervention dans le secteur agricole avec des ressources complémentaires dans le cadre du scénario élevé.

ZAMBIE : OPERATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE (En cours)										
Millions d'UC										
	PROJET	APPROUVE	SIGNE	ENTREE EN VIGUEUR	SOURCE	MONTANT	DECAISSE	NON DECAISSE	DECAISSEMENT	DATE LIMITE DECAISSEMENT
									Ratio (%)	
	SECTEUR AGRICOLE									
1	Programme d'investissement du secteur agricole	17/12/1996	24/04/97	22/04/1998	ADF	15.000	2.297	12.700	15.31	31/12/2003
2	Projet villageois de gestion des espaces boisés	14/11/2000	20/06/2001	12/11/2001	ADF	4.130	0.000	4.1300	0.00	31/12/2005
	Projet villageois de gestion des espaces boisés	14/11/2000	20/06/2001	12/11/2001	TAF	0.300	0.000	0.3000	0.00	31/12/2005
3	Projet d'irrigation à petite échelle	07/09/2000	06/02/2001	15/03/2002	ADF	5.290	0.126	5.164	2.38	31/12/2007
	Projet d'irrigation à petite échelle	07/09/2000	06/02/2001	15/03/2002	TAF	0.760	0.000	0.7600	0.0	31/12/2007
	Multisectoriel									
4	Appui à la transparence et à la responsabilité budgétaires	28/06/2001	17/07/2001	2/10/2001	ADF	16.200	9.917	6.283	61.22	31/12/2004
	Appui à la transparence et à la responsabilité budgétaires	28/06/2001	17/07/2001	2/10/2001	TAF	0.530	0.074	0.456	13.96	31/12/2004
	SECTEUR DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS									
5	Réhabilitation des ouvrages d'adduction d'eau de Kitwe	14/05/1997	27/05/1997	03/05/1999	ADF	17.780	16.708	1.072	93.97	31/12/2002
6	Etude d'adduction d'eau et d'assainissement	26/11/1998	04/09/1999	22/06/99	TAF	1.870	1.483	0.387	79.3	31/12/2002
7	Projet Victoria Falls Katima-Mulimo	01/12/1999	17/02/2000	01/12/1999	ADF	4.850	0.023	4.827	0.47	30/06/2005
8	Adduction d'eau rurale de Central Province	13/12/2000	20/06/2001	12/11/2001	ADF	12.410	0.900	11.510	7.25	31/12/2006
	SECTEUR SOCIAL									
9	Santé II (Projet d'appui au secteur de la santé)	14/07/1999	01/10/1999/	01 /02 /2001	ADF	8.920	0.533	8.387	5.98	31/07/2005
10	Education III	01/12/1999	17/02/2000	09/02/2001	ADF	8.500	0.874	7.626	10.28	31/12/2004
11	Appui au programme de lutte contre le VIH/SIDA	25/04/2001	20/06/2002	20/06/2002	TAF	1.000	0.349	0.651	34.90	31/12/2003

Note : 47 opérations sont achevées pour un montant de 450 millions d'UC.

ZAMBIE: INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Zambie	Afrique	Pays en développement	Pays développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		753	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2001	10,6	811,6	4 940,3	1 193,9
Population urbaine (% of Total)	2001	35,1	38,0	40,4	76,0
Densité de la population (au Km ²)	2001	14,1	27,0	61,0	21,9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2001	320	671	1 250	25 890
Participation de la Population Active - Total (%)	2001	42,2	43,3
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2001	36,4	35,1
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. hum	1999	0,420	0,476	0,634	0,916
Indice de développement humain (rang sur 174 pa	2000	153	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1996	72,6	45,0	32,2	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2001	2,2	2,4	1,5	0,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2001	2,8	4,1	2,9	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2001	46,6	42,4	32,4	18,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2001	3,0	3,3	5,1	14,3
Taux de dépendance (%)	2001	98,0	85,5	61,1	48,3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2001	93,2	93,4	103,3	94,7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2001	21,9	23,6	26,9	25,4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2001	41,9	52,5	64,5	75,7
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2001	41,4	53,5	66,3	79,3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2001	42,0	37,3	23,4	10,9
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2001	19,2	14,0	8,4	10,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2001	82,8	79,6	57,6	8,9
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2001	147,9	116,3	79,8	10,2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1998	650	641	491	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2001	5,2	5,1	2,8	1,6
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1996	25,9	...	56,0	70,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1999	7,2	36,7	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1998	21,8	105,8	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé q	1996	47,0	38,0	58,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2000	64,0	60,4	72,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)	1988	75,0	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2000	78,0	60,5	44,0	100,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VI	2001	21,1	5,7
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2000	477,9	105,4	157,0	24,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2000	100,0	63,5	82,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	1996	85,0	58,2	79,0	90,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1997	23,5	25,9	31,0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2000	1 912	2 408	2 663	3 380
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du	1998	2,3	3,3	1,8	6,3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
- Primaire - Total	1996	87,8	80,7	100,7	102,3
- Primaire - Filles	1996	84,9	73,4	94,5	101,9
- Secondaire - Total	1996	28,8	29,3	50,9	99,5
- Secondaire - Filles	1996	22,2	25,7	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du tot	1995	43,3	40,9	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2001	21,1	37,7	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2001	14,3	29,7	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2001	27,4	46,8	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	2,3	3,5	3,9	5,9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	1999	7,1	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	1995	0,8	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	1990	6,0	4,0
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1997	...	1,1	2,1	12,5



Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONUSIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies.
Notes: n.a. Non Applicable; ... Donnée non disponible.

Dernière mise à jour: Juin 2003

CARTE DE LA REPUBLIQUE DE LA ZAMBIE



Cette carte a été élaborée par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ces frontières.

ZAMBIE – DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS, 2002-2004 MATRICE DE POLITIQUE

Diagnostic/problème	Stratégie/mesures prises par le gouvernement	Indicateurs mesurables	Calendrier d'exécution	A. B. <u>Instruments du Groupe de la Banque</u>	
				C. <u>Prêt</u>	Hors-prêt
<ul style="list-style-type: none"> • Macroéconomie • Agriculture • Tourisme • Mines • Industrie • Santé • Education 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre un niveau élevé et soutenable de croissance réelle du PIB accompagnée d'une plus grande égalité de chances, d'accès et de revenus dans un environnement à faible inflation avec une position durable du secteur extérieur • Promouvoir une exportation autonome conduite par le secteur agricole qui assure un revenu élevé aux ménages et la sécurité alimentaire • Améliorer la contribution du secteur du tourisme à la croissance économique et la réduction de la pauvreté • Promouvoir l'investissement dans le secteur minier et assurer le développement d'un secteur minier autonome • Promouvoir la croissance d'une industrie induite par les exportations contribuant à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté • Améliorer la situation sanitaire de toute la population en Zambie, notamment les pauvres • Dispenser une éducation pertinente, équitable, efficace et de qualité à tous • 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'inflation, Indice de pauvreté, dépenses effectuées sur les secteurs du DSRP • Croissance du PIB agricole, croissance de l'emploi en milieu agricole, pourcentage des ménages jouissant de la sécurité alimentaire, dépenses sur les services vétérinaires et de vulgarisation. • Taux de croissance du PIB du tourisme, Arrivées de touristes, taux d'occupation des chambres, amélioration de la route du parc national (km) • Taux de croissance du PIB minier, production minière (tonnes) Croissance de l'emploi dans le secteur minier, recettes d'exportation des pierres précieuses • Espérance de vie à la naissance, pourcentage d'immunisation des <5, Postes de santé avec 80% des postes établis pourvus, nombre de consultations prénatales • Taux d'alphabétisme, Pourcentage de la population ayant atteint le grade 7 et meilleur niveau des dépenses d'éducation sur les taux d'inscription dans l'éducation de base 	<p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p>	<p>Prêt à l'appui de réformes</p> <p>Prêt-projet & don</p>	

Diagnostic/problème	Stratégie/mesures prises par le gouvernement	Indicateurs mesurables	Calendrier d'exécution	A. B. Instruments du Groupe de la Banque	
				C. Prêt	Hors-prêt
<ul style="list-style-type: none"> VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'incidence, l'infection et l'impact socioéconomique du VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> Influence du VIH/SIDA, nombre de cas dans les services de santé, dépenses effectuées au titre du VIH 	2002-2004	Don	
<ul style="list-style-type: none"> Parité hommes-femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes, étudier le fardeau de la pauvreté, notamment celle des femmes aux niveaux du ménage, de la communauté et au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> A déterminer 	2002-2004		
<ul style="list-style-type: none"> Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Formuler des politiques appropriées sur la protection de l'environnement, la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles et s'assurer de l'efficacité de leur mise en place et leur application. 	<ul style="list-style-type: none"> Politique environnementale nationale formulée 	2002-2004		
<ul style="list-style-type: none"> Energie 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une distribution et utilisation optimales de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de croissance du PIB énergétique, accès à l'électricité des ménages (pourcentage), consommation totale du carburant, ménages utilisant le charbon de bois (pourcentage des nouvelles applications solaires) 	2002-2004		
<ul style="list-style-type: none"> Eau et assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à un accès accru à l'eau potable et à l'assainissement, une production alimentaire accrue et la sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable, pourcentage de ménages ayant accès à l'assainissement sans risques, volume d'eau traitée produit, nombre de trous de forage réalisés 	2002-2004	Prêt-projet & don	
<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques et privées comme mécanisme de réduction de la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> A déterminer 	2002-2004	Prêt à l'appui de réformes	

ZAMBIE : Indicateurs macroéconomiques

Annexe 5

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
			Est.	Prévisions		
	(pourcentage de variation annuelle, sauf indication contraire)					
PIB réel	4,0	4,5	5,5	3	4	4
Taux d'inflation	20,6	30,1	18,7	26,7	5	5
Taux de change officiel moyen (kwacha/dollar EU)	2632	4158	4158	3830	3830	3830
	(En pourcentage d'exportation de biens et services)					
Dettes extérieures*						
Service de la dette extérieure avant rééchelonnement 1/	37,0	36,7	49,0	50	50	50
Total dette extérieure	663	591	533	533	533	533
	(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)					
Balance globale des paiements	-111	-294	-209	-200	-200	-200
Réserves officielles brutes (fin de période)	46	114	187	229	299	384
En mois d'importation de biens et services	1,4	2,3	2,8	3,2	3,2	3,2

Sources : Estimations et prévisions des autorités zambiennes ; Estimations et projections des services du FMI et calculs effectués par les services de la BAD.

1/ Dette extérieure concerne la dette publique ou la dette garantie par l'Etat

2/ Exclusion faite de la dette commerciale "dormante" non soumissionnée lors du rachat de 1994, dont le montant est estimé par les autorités à 85 millions de dollars EU.

*Les projections de la dette extérieure n'ont pas tenu compte de l'allègement de la dette de 1,06 milliard de dollars EU consenti par le Club de Paris en 1999, et des opérations éventuelles d'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE. Les montants réels devraient être nettement inférieurs.

Comptes nationaux (Produit intérieur brut aux prix courants, 1997-2001)

Annexe 6

Type d'activité économique	1997	1998	1999	2000	2001
			(en milliards de k)		
Agriculture, foresterie et pêche	844,7	1.127,90	1.614,40	2.002,2	2,582.2
Agriculture	323,2	362,6	453,1	561,1	627.3
Foresterie	424,7	662,3	1.032,80	1.285,0	1,778.5
Pêche	96,8	103	128,6	156,1	176.3
Industries extractives	510,8	378,3	281,3	416,1	518.9
Industrie d'extraction de métaux	505,8	373,4	276,4	407,9	511.3
Autres industries extractives	5	49	4,9	8,2	7.6
Industrie manufacturière	598,1	692,5	808,5	1,027,3	1315.1
Aliments, boissons et tabac	364,4	424,7	497,8	613,9	766.9
Textile, et produits du cuir	91,2	114,1	139	180,4	234.0
Bois et produits ligneux	481	50,3	53,7	64,1	92.7
Papier et produits de papier	176	24	33,8	40,0	54.2
Produits chimiques, caoutchouc et produits plastiques	464	48,5	50,8	85,8	117.3
Produits non métalliques	65	9,1	11,5	14,3	18.1
Produits métalliques de base	49	2	2,1	3,2	3.6
Produits métalliques ouverts	185	19,5	18	22,9	24.0
Autres produits manufacturés	05	0,4	1,8	2,7	4.1
Electricité, gaz et eau	214,5	220,1	246,5	328,0	445.3
Construction	226,5	267,8	320,2	500,5	728,6
Commerce de gros et de détail	854,3	1.049.00	1.380.8	1.879,8	2,355.0
Restaurant, bars et hôtels	111	133,5	145,6	207,0	315.6
Transport, stockage et communications	271,6	341,5	429,6	635,7	852.6
Transport ferroviaire	223	31,9	36,1	54,9	72.7
Transport routier	112	138,5	175,4	255,2	311.3
Autres Transport et services connexes	44,7	53,1	64,8	99,0	133.7
Communications	92,6	118	153,3	226,6	334.9
Intermédiaires financiers et assurance	451	546,8	676,7	982,2	1,238.8
Immobilier et services commerciaux	294,1	381,7	496,2	660,6	833.5
Services communautaires, sociaux et personnels	411,4	511,4	666,8	901,9	1,236.5
Admin. publique et défense, services publics et sanitaires	216	268,7	328,6	454,1	554.0
Education	127,2	158,3	192,1	256,1	394.3
Santé	29,3	36	84,1	107,0	175.5
Loisirs, services religieux, Services personnels	15,7	19,5	23,9	33,0	47.9
Moins : FISIM	23,5	28,9	38,0	51,7	64.8
	(259,2)	(314,2)	(388,9)	(564,4)	711.9)
TOTAL VALEUR AJOUTEE BRUTE	4.529,00	5.336,40	6.677,2	8.976,9	11.710.0
Taxes sur les produits	612	692,2	802,3	1097,7	1.460.0
TOTAL P.I.B. AUX PRIX DU MARCHE	5.141,00	6.028,60	7.479,5	10.074,6	13.170.0
Taux de croissance	30,1	17,0	24	35,0	31.0
PIB par habitant (Kwacha)	525.666	596.887	733.282	978.119	1.242.454

 Source : *Central Statistical Office*

Comptes nationaux (Produit intérieur brut aux prix constants de 1994, 1997-2001)

Type d'activité économique	1997	1998	1999	2000	2001
	(en milliards de K)				
Agriculture, foresterie et pêche	379,9	384,6	423,3	429,9	418,9
Agriculture	189,7	189,3	210,4	212,6	200,0
Foresterie	119,8	124,5	129,5	134,7	140,5
Pêche	70,4	70,7	83,3	82,5	78,4
Industries extractives	284,5	213	160,3	160,4	182,9
Industrie d'extraction des métaux	279,8	208,5	155,7	155,2	178,5
Autres industries extractives	4,7	4,6	4,6	5,2	4,4
Industrie manufacturière	242,8	247,2	254,2	263,3	278,4
Aliments, boissons et tabac	138,6	146	154,8	155,7	163,7
Textile, et produits du cuir	39,1	42,4	44,8	45,8	48,9
Bois et produits du bois	19,6	19,2	19,3	19,2	21,0
Papier et produits du papier	7,2	7,3	7,6	7,5	7,7
Produits chimiques, caoutchouc et produits plastiques	22,5	18,7	15,5	21,9	24,1
Produits non métalliques	4,1	4,5	4,4	4,6	4,7
Produits métalliques de base	3,3	1,3	1,3	1,4	1,5
Produits métalliques ouvrés	8	7,3	5,9	6,5	6,3
Autres produits manufacturés	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7
Electricité, gaz et eau	69,9	70,3	72,1	72,9	82,1
Construction	123,7	112,4	116	123,6	137,8
Commerce de gros et de détail	412,9	427,3	446,2	456,6	484,2
Restaurant, bars et hôtels	44,1	45,8	43	48,2	59,9
Transport, stockage et communications	134,2	145,7	154,0	157,7	162,1
Transport ferroviaire	10	11,4	10	10,3	11,1
Transport routier	59,5	67,7	75,4	76,8	77,3
Autres Transport et services connexes	23,1	24,6	26,2	27,8	30,8
Communications	41,6	42	42,5	42,7	42,9
Intermédiaires financiers et assurance	200,7	201,6	206,7	205,4	205,6
Immobilier et services commerciaux	158,9	179,0	203,7	238,2	246,6
Services communautaires, sociaux et personnels	183,1	178,8	193,7	192,8	203,9
Admin. publique et défense, services publics et sanitaires	104,3	101,4	110,2	109,4	110,5
Education	47,9	46,5	50,6	50,2	57,0
Santé	12	11,7	12,7	12,6	14,7
Loisirs, services religieux,	7,6	7,4	8	8	8,8
Services personnels	11,4	11,8	12,3	12,6	13,0
Moins : FISIM	-115,4	-115,8	-118,8	-121,8	-124,9
TOTAL VALEUR AJOUTEE BRUTE	2.119,20	2.089,60	2.154,40	2.227,30	2.337,5
Taxes sur les produits	286,4	271,1	258,9	272,4	291,4
TOTAL P.I.B. AUX PRIX DU MARCHE	2.405,6	2.360,8	2.413,3	2.499,6	2.628,9
Taux de croissance réels (en pourcentage)	3,30	-1,86	2,22	3,58	5,17

Source : Central Statistical Office

ZAMBIE : Finance de l'administration centrale, 1999-2004
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
I. Revenu et dons	25,5	25,1	23,9	23,7	23,9	23,8
1. Recettes	17,6	19,4	18,1	18,1	18,5	18,6
Recettes fiscales	17,1	19,2	17,8	17,8	18,0	18,0
Impôt sur le revenu	6,4	6,3	6,8	7,1	7,1	7,1
Droit d'accise	2,9	2,8	2,7	2,5	2,7	2,7
Taxe à la valeur ajoutée (TVA)	5,7	5,7	5,7	5,9	6,1	6,1
TVA intérieure	3,3	2,3	2,2	1,9	2,1	2,2
TVA d'importation	2,4	3,4	3,5	4,0	4,0	3,9
Droits de douane	2,1	2,5	2,4	2,2	2,1	2,1
Règlement des arriérés d'impôt de ZESCO	0,0	1,9	0,3	0,0	0,0	0,0
Recettes non fiscales	0,5	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6
Dont : encaissements de la privatisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Dons	7,9	5,7	5,8	5,6	5,5	5,2
Programme	1,9	1,0	0,8	0,9	0,9	0,8
Projet ^{1/}	6,1	4,7	5,0	4,7	4,6	4,4
II. Dépenses	29,2	31,0	31,5	31,0	30,7	29,7
1. Dépenses courantes	16,7	16,9	19,1	17,9	17,8	17,1
Salaires et traitements	5,3	5,3	6,3	7,1	7,1	7,1
Licenciement de la fonction publique	0,7	0,7	0,2	0,5	0,2	0,0
Charges récurrentes départementales (CRD)	2,5	3,0	5,5	2,8	3,5	3,4
Règlement d'arriérés ^{2/}	0,0	0,0	0,6	0,3	0,8	0,7
Elections	0,0	--	0,7	0,0	0,0	0,0
Sommet de l'OUA	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0
financement PPTE	0,0	0,0	0,5	0,2	--	--
Autres CRD	2,5	3,0	3,2	2,3	2,5	2,5
Transferts et pensions	2,4	2,2	3,3	2,5	2,6	2,6
Dont : financement PPTE	0,0	0,0	1,1	0,2	--	--
Intérêts intérieurs ^{3/}	1,4	1,4	1,5	3,1	2,4	1,9
Intérêts extérieurs (payés)	1,4	1,7	1,1	1,2	1,2	1,4
Autres dépenses courantes	1,2	0,9	1,2	0,5	0,5	0,5
dont : restructuration financière ^{4/}	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
Aléas	0,0	0,8	0,0	0,1	0,2	0,2
Paiements d'arriérés au titre de la dette intérieure ^{2/}	1,6	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Dépenses d'investissement	10,5	10,0	11,4	12,8	12,6	12,2
Financées de l'intérieur	1,6	2,3	3,2	4,2	4,5	4,5
dont : financement PPTE	0,0	0,0	0,5	1,8	--	--
Financées de l'extérieur	8,8	7,8	8,2	8,6	8,1	7,7
3. Transferts net à ZCCM	2,0	4,1	1,0	0,3	0,3	0,3
Variation de soldes et divergence statistique ^{5/}	-0,3	-1,1	0,1	0,0	0,0	0,0
III. Solde global ^{6/}	-4,0	-7,0	-7,4	-7,3	-6,8	-5,9
Solde intérieur ^{6/ 7/}	0,4	-3,3	-3,8	-3,1	-2,9	-2,0
Solde primaire intérieur ^{6/ 7/8/}	1,8	-1,9	-2,3	-0,9	1,4	2,5
IV. Financement	4,0	7,0	7,4	7,3	3,4	3,3
1. Intérieur	1,0	1,8	2,1	1,2	0,0	0,0
Bancaire	0,5	1,4	1,9	0,8	--	--
Non-bancaire	0,5	0,4	0,2	0,4	--	--
2. Extérieur	3,0	5,3	5,3	6,1	3,4	3,3
Prêt-programme	3,5	4,8	3,1	3,3	0,9	0,8
Prêt-projet	2,8	2,9	3,3	3,9	3,5	3,3
Amortissement (payé)	-3,3	-2,4	-1,1	-1,1	-1,0	-0,8
V. Ecart de financement	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités zambiennes ; et estimations et projections du personnel du Fonds

^{1/} les montants pour 2001 comprennent les dons de 24 milliards de k utilisés pour les élections et les transferts intérieurs, et non pour les dépenses d'équipement

^{2/} A partir de 2001, le règlement des arriérés a été classé sous la rubrique "Charges récurrentes départementales"

^{3/} les montants pour 2002 comprennent les bons du Trésor émis pour les intérêts sur le prêt relais en devises

^{4/} La recapitalisation de BoZ (14 milliards de k) en 2002 est classée sous la rubrique "Dépenses d'équipement"

^{5/} se réfère aux variations de solde des comptes des banques commerciales publiques, ainsi qu'aux divergences statistiques (y compris les écarts entre la valeur nominale et le coût des effets publics émis)

^{6/} Comptabilité de caisse

^{7/} non compris les dons étrangers, le service de la dette extérieure et les dépenses d'équipement financées de l'extérieur (et autres dépenses)

Zambie : Etude monétaire, 1999-2002
(Fin de période)

	1999	2000	2001	2002
Avoirs étrangers nets	-2.424	-2.693	-2.499	-1.826
Bank of Zambia (BoZ)	-2.893	-3.592	-3.293	-2.659
Actif	266	1,220	542	984
Passif	-3.159	-4.811	-3.835	-3.643
Banques commerciales	469	988	795	833
Actif	530	965	881	---
Passif	-61	-66	-86	---
Avoirs intérieurs nets	3.852	5.178	5.251	4.992
Crédit intérieur net	1.505	1.953	2.662	2.403
Créances publiques nettes	693	1.365	1.848	1.983
Créances non publiques	1.073	1.874	---	---
Dépôts du trésor	-380	-508	---	---
Transfert PPTE au budget	---	---	---	---
Compte PPTE (FMI)	0	-634	-573	-1.159
Créances publiques	812	1,221	1,388	1.579
Créances du secteur privé	555	862	946	1.107
Créances des entreprises publiques	257	359	442	472
Autres postes (nets)	2.346	3.225	2.589	2.589
Monnaie au sens large	1.428	2.486	2.753	3.165
Monnaie au sens étroit	504	761	1.013	---
Quasi-monnaie	924	1.725	1.739	---
dont : dépôts en devises	534	1.171	1.045	---
Autres	391	554	694	---
Avoirs étrangers nets	-14,7	---	-6,0	24,4
Avoirs intérieurs nets	43,9	---	16,8	-9,4
Crédit intérieur net	33,8	---	26,7	-9,4
Créances publiques nettes	10,2	---	19,5	4,9
Créances non publiques	23,6	---	6,7	6,9
Créances du secteur privé	11,7	---	3,4	5,8
Créances des entreprises publiques	12,0	---	3,3	1,1
Autres postes (nets)	10,1	---	-9,9	0,0
Monnaie au sens large	29,2	---	10,7	15,0
Poste pour mémoire :				
Taux de change du programme				
Kwacha/dollars EU	2,632	4,158	3,830	3,830
Kwacha/DTS	3,613	5,405	4,826	4,826

Sources : autorités zambiennes ; et estimations et projections du personnel du Fonds

1/ L'écart entre les colonnes "Réel" et "Prévu" est du au fait que la première utilise le taux de change du programme, contrairement à la seconde qui utilise le taux de change réel en fin décembre

Zambie : Balance des paiements, 1999-2004
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	1999	2000	2001	2002	2003 Proj.	2004 Proj.
Solde courant	-532	-608	-668	-665	-692	-704
Balance commerciale	-149	-221	-294	-281	-278	-289
Exportations, f.o.b.	756	746	851	883	961	1.011
Secteur des métaux	468	497	585	580	633	654
Non-métallique	288	249	266	304	328	358
Importations, f.o.b.	-922	-978	-1,253	-1,192	-1.269	-1.332
Secteur des métaux	-121	-177	-223	-206	-203	-200
Non-métallique	-801	-801	-934	-986	-1.065	-1.132
Biens acquis par avion	17	11	12	28	30	31
Services (nets)	-211	-225	-226	-243	-238	-249
Recettes	87	115	153	141	154	170
Paiements	-298	-340	-379	-384	-392	-419
Revenu (net)	-156	-145	-126	-121	-155	-145
Dont : paiements d'intérêt	-166	-166	-157	-148	-151	-143
Transferts courants (nets)	-16	-18	-22	-21	-21	-21
Dons projets	153	153	180	183	188	193
Compte financier	169	-71	46	62	35	113
Décaissement de prêt officiel (net)	166	93	121	150	143	144
Amortissement (-)	-162	-290	-232	-235	-224	-199
Variation du a.e.n.a des banques commerciales	2	-89	17	-10	0	0
Capitaux privés nets 1/2/	163	214	140	157	116	168
Erreurs et omissions, capital à court terme	-124	154	9	0	0	0
Solde global	-334	-373	-434	-420	-469	-399
Financement	334	373	434	420	269	108
Variation des réserves internationales nettes de la Boz (-accroissement) 3/	-35	-49	-167	-167	-238	-305
Réserves officielles brutes de la Boz	-2	-68	-74	-115	-70	-85
Passif de la Boz	-47	-7	-7	-7	-7	-5
FMI (net)	14	26	-87	-44	-161	-215
Autres avoirs étrangers de la Boz	...	30
Allègement de la dette (non-sens) 4/	443	217	170	170	154	120
Allègement de la dette (PPTE, y compris FMI)	292	267	283	223
Dont : FMI	151	153	150	114
Variation d'arriérés nets (+ accroissement)	-251	-10	0	-10	0	0
Dons pour le soutien de la balance des paiements	61	32	31	33	35	35
Prêts pour le soutien de la balance des paiements	117	154	108	127	35	35
Déficit de financement (+)	0	0	0	0	201	291
Postes pour mémoire :						
Solde courant (percent of GDP)	-17,0	-18,8	-18,5	-17,2	-17,0	-16,2
Volume des exportations (variation en pourcentage)	-3,6	-6,4	20,4	3,5	1,2	1,6
Volume d'importation (variation en pourcentage)	-6,9	4,5	22,5	-4,6	5,3	5,0
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-5,9	3,9	1,8	1,8	6,4	3,6
Volume de cuivre (milliers de tonnes métriques)	240	234	286	304	299	295
Prix du cuivre (dollars EU la livre)	0,70	0,82	0,78	0,74	0,82	0,86
Réserves officielles brutes 5/	46	114	187	229	299	384
(en mois d'importation)	0,5	1,0	1,5	1,7	2,2	3,0
Remboursements prévus au titre du service de la dette publique 6/	...	169	158	147	149	209
Paiements en numéraire du service de la dette 7/	136	161	158	226	172	233

Sources : autorités zambiennes ; et estimations et projections du personnel du Fonds

1/En 2000, les chiffres reflètent les revenus provenant de la privatisation des mines de cuivre

2/Comprend essentiellement l'emprunt net des mines de cuivre privatisées auprès de leurs actionnaires et des banques commerciales étrangères

3/En 2000, les chiffres indiquent la libération de 30 millions de dollars EU des avoirs de la banque centrale détenus en nantissement à la fin de 1999

4/ Indique l'allègement de la dette qui aurait été disponible dans le cadre des mécanismes traditionnels, relatif au rééchelonnement accordé par le Club de Paris en 1999, traitement comparable des créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris et du rééchelonnement de 1997 de la créance de Camdex sur la Boz

5/comprend les soldes du compte spécial de la Banque des règlements internationaux, conformément aux accords du Club de Paris de 1999

6/Correspond au tableau 14 (révisé) dans le document du point de décision de la Zambie (EBS/00/233).

7/Comprend le service de la dette publique et privée, y compris les obligations des mines de cuivre à l'égard des actionnaires

Besoins de financement extérieur, 1999-2004
(en millions de dollars EU)

	Réel		2001	Réel	Prévu	2004
	1999	2000		2002	2003	
Besoins de financement bruts	-641	-758	-1.076	-1.104	-1.028	-1.054
Déficit courant extérieur (non compris les transferts publics)	-532	-608	-743	-665	-692	-704
Amortissement de la dette à moyen et long termes ^{1/}	-108	-82	-116	-112	-52	-49
Secteur public	-108	-82	-58	-52	-52	-49
Dont : multilatérale ^{2/}	...	-54	-23	-17	-15	-12
Secteur privé	0	0	-58	-60	0	0
Réserves brutes (-, accroissement)	-2	-68	0	-116	-70	-85
Rachats et remboursements du FMI	0	0	-217	-211	-213	-215
Financement disponible	641	758	1,076	1,104	827	763
Investissement direct étranger (net)	163	214	281	157	116	168
Créanciers publics ^{3/}	497	431	376	455	401	407
Multilatérale ^{2/}	284	289	211	286	226	228
Dont : financement de la balance des paiements ^{4/}	117	154	44	127	35	35
Bilatérale à l'égard du secteur public	213	142	165	170	175	179
Dont : financement de la balance des paiements ^{4/}	61	32	31	33	35	35
FMI (FRPC)	14	26	97	167	52	0
Autres flux ^{5/}	-32	87	322	325	258	188
Dont : Initiative PPTE renforcée d'aide intérimaire du FMI	150	153	150	150
Dont : Aide PPTE intérimaire des autres créanciers	116	114	116	116
Déficit de financement	0	0	0	0	0	0

Sources : *Bank of Zambia (Boz)* ; et estimations et projections du personnel du Fonds

1/sur la base de la comptabilité de trésorerie.

2/Non compris le FMI

3/comprend à la fois les prêts et les dons

4/comprend les transactions menées aux fins de financer un déficit de la balance des paiements ou une augmentation des réserves.

5/comprend tous les autres flux financiers nets, et les erreurs et omissions.